ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT D'INDRE-ET-LOIRE DE FOOTBALL

RICHELIEU – HALLES VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTÉS:

1 voix:

HUISMES, LOCHE s/INDROIS.

2 voix :

CROTELLES, POCE s/CISSE, TOURS TURKS.

3 voix :

BEAUMONT EN VERON, BREHEMONT, CHARNIZAY ST FLOVIER, CROUZILLES, LA CELLE ST AVANT, LA CHAPELLE s/LOIRE, LIGNIERES DE TOURAINE, LUZILLE, POUZAY, RILLY s/VIENNE, RIVARENNES, SEPMES-DRACHE, SOUVIGNE, ST ANTOINE DU ROCHER, ST GENOUPH, STE CATHERINE DE FIERBOIS, TOURS ARDENTE.

4 voix

ANCHE, FERRIERE S/BEAULIEU, GENILLE, INGRANDES DE T., LE GRAND PRESSIGNY, MONTREUIL, ORBIGNY-NOUANS, PARCAY-MESLAY, SAVIGNY EN VERON, ST BENOIT LA FORET, ST EPAIN, ST NICOLAS DE BOURGUEIL, TOURS ASPO, VAL DE CHER, VILLEPERDUE, VOUVRAY.

5 voix:

BOURGUEIL, CHAMPIGNY s/VEUDE, ESVES ST SENOCH, MONTBAZON, PORTS-NOUATRE, RIVIERE, ST MARTIN LE BEAU, VALLEE DU LYS, VILLIERS AU BOUIN.

6 voix:

ETOILE VERTE, FONDETTES, LA VILLE AUX DAMES, LANGEAIS CINQ MARS, LUYNES, NAZELLES, PERNAY, VAL DE BRENNE, VAL SUD TOURAINE, VEIGNE, YZEURE-PREUILLY.

7 voix

BOUCHARDAIS, ESVRES s/INDRE, JOUE PORTUGAIS, RICHELAIS FOOT, LOCHES, MONNAIE, PAYS DE RACAN, ST AVERTIN, STE MAURE-MAILLE, TOURS PORTUGAIS, VERETZ-LARCAY.

8 voix:

AMBOISE, AVOINE-CHINON-CINAIS, AZAY-CHEILLE, CHAMBRAY LES TOURS, CHANCEAUX s/CHOISILLE, DESCARTES, JOUE FCT, LA RICHE, MONTLOUIS s/LOIRE, MONTS, NOTRE DAME D'OE, OUEST TOURANGEAU, REIGNAC-CHAMBOURG, RENAUDINE, ST CYR s/LOIRE, U.S. ST PIERRE DES CORPS, F.A.ST SYMPHORIEN TOURS, TOURS F.C., VALLEE VERTE.

CLUBS ABSENTS AVEC POUVOIRS IRRECEVABLES (vierges ou donnés à un membre élu du Comité) :

8 voix: GATINE CHOISILLE, LA MEMBROLLE-METTRAY.

7 voix : TOURS SUD.

5 voix : MAZIERES DE TOURAINE, NOUZILLY ST LAURENT.

4 voix: LA CROIX EN TOURAINE, TOURS OLYMPIC.

2 voix : PERRUSSON, TOURS BERGEONNERIE.

CLUBS ABSENTS:

<u>6 voix</u>: BERRY TOURAINE, ROCHECORBON, VILLEDOMER.

<u>3 voix</u>: ANTOGNY LE TILLAC, BENAIS, CHARGE, CHOUZE s/LOIRE, LATHAMBILLOU, LIMERAY CANGEY, ST LAURENT DE LIN LUBLE, ST ROCH, TOURS ESPAGNOL.

<u>2 voix</u>: BRIDORE-VERNEUIL, GIZEUX, LES HERMITES, MONTHODON, SKF ST CYR, AUBRIERE ST PIERRE, TAUXIGNY, TOURS NIMBA. <u>1 voix</u>: ADMINISTRATIONS FINANCIERES, CNAV, COURCAY, CSA BASE AERIENNE, EUROVIA TOURS FC, FUTSAL CASTELRENAUDINE, FUTSAL VERC FC, LABORATOIRES CHEMINEAU, NOIZAY, ROTONDE FUTSAL, TOURS AVENIR FC, VILLAINES LES ROCHERS.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION PRESENTS:

BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BRETON Nathalie, BROUILLON Jérôme, BUREAU Christian, CHEVALLIER Martine, CREPIN Roger, GABUT Thierry, GALLE Philippe, MICHAU Gilles, ROMIEN Sophie, ROMIEN Sophie, TERCIER Pierre.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION EXCUSES:

BROSSARD Christophe, CHASLE Pierre, FREMONT Fabrice.

ASSISTENT A L'ASSEMBLEE:

COURTAULT Maria (Agent administratif),
DESRUTIN Alain (Président de la C.D.A.),
DURAND Fabrice (Directeur administratif),
GIUNTINI Guillaume (Conseiller Départemental Football Animation),
GRONDIN Mickaël (Adjoint technique football féminin et nouvelles pratiques).

MERIOT Florence (Secrétaire de Direction), MAJCHRZAK Laurent (Responsable Technique Départemental), RAIMBAULT Antoine (Adjoint technique apprenti).

INVITES PRESENTS:

M. BLANCHARD Roger, Président du Comité départemental de la Ligue contre le cancer). M. FORTEPAULE Jacky, Président de la Ligue Centre-Val de Loire, Mme GABORY Sophie, Dirigeante du C.D.O.S.37,

INVITES EXCUSES:

M. GABILLAUD Xavier, Directeur D.D.C.S.37

M. DATEU Xavier, Vice-Président du Conseil Départemental.

Les pouvoirs des clubs ont été vérifiés à partir de 18h15 à l'entrée de la salle.

Il est constaté un total de 104 membres du District (dont 93 clubs) présents ou représentés, sur 145 que compte le District (dont 130 clubs), soit 71%. Cela représente un total de 489 voix sur 623 voix possibles, soit 78%.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

ACCUEIL DU CLUB M. Bruno LISSOIR, Président du RICHELAIS FOOT

Bonsoir à tous et toutes.

Monsieur le Président du District,

nous vous remercions d'avoir retenu notre club pour organiser cette Assemblée Générale. Dans le sud du département, nous trouvons que nous allons souvent sur Tours pour des réunions. Je vous remercie tous et toutes pour avoir fait des kms ici ce soir. Nous sommes très bien heureux de vous accueillir dans ces lieux hors du commun. Le Richelais Foot est un nouveau club, issu de la fusion entre les clubs de Marigny-Luzé, Braslou, la Tour St Gelin et Richelieu. Merci à Laurent Bonnet pour l'aide apportée pour la vidéo et le son dans ces lieux. Avoir de la technique sur le terrain, c'est important. Mais avoir de la technique pour organiser une A.G., c'est important aussi.

Je vous remercie encore une fois et bonne réunion à tous.

Philippe GALLE:

Cher Bruno, comme il est coutume de faire pour les clubs d'accueil. Nous avons le plaisir de te remettre la médaille de reconnaissance du District, ainsi que le fanion de la Ligue Centre-Val de Loire.

Merci Bruno.

ACCUEIL DE LA MUNICIPALITE M. Hervé NOVELLI, Maire de la municipalité de Richelieu

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir ce soir à Richelieu. Je remercie mon premier adjoint Michel AUBERT qui est ici.

Je voudrais bien sûr saluer Messieurs LISSOIR, GALLE et FORTEPAULE qui sont ici avec vous à Richelieu. Je voulais tout de suite, puisque cela a été relevé, vous dire que je suis heureux de vous accueillir sous ces halles de Richelieu. Vous savez, Napoléon, devant les pyramides, a dit : « 20 siècles vous contemplent ». Mais vous, vous avez quelques siècles qui vous contemplent aujourd'hui. Ces halles de Richelieu ont été construites en 1632, pas par le Cardinal de Richelieu, mais par l'architecte LEMERCIER qui a construit la Sorbonne. Ces halles que je regarde en même temps que vous et qui sont extraordinaires, n'avaient pas été restaurées depuis 1632. Il y a quelques années, on a réussi à trouver des financements pour restaurer ces halles. Je suis vraiment très heureux de vous accueillir dans ce cadre exceptionnel. Ces halles sont aujourd'hui les plus belles de France, sans aucun chauvinisme, puisque ce sont les mieux restaurées et les mieux conservées du 17ème siècle. On en est très heureux.

Je voudrais féliciter ceux qui ont choisi le site de Richelieu pour accueillir cette réunion. Comme vous l'avez dit M. LISSOIR, on ne vient pas souvent à Richelieu. On a tort ! Je vous encourage à revenir car il y a, ici, beaucoup de choses à découvrir au-delà des halles bien sûr. Cette ville a l'extraordinaire chance d'être préservée puisqu'il y a, dans cette commune, 103 monuments classés. Ce qui fait de cette commune la plus dotée en matière de monuments inscrits ou classés de France. Au détour de chaque rue, on peut croiser un monument historique. C'est une première chance. Mais on a aussi une malchance, c'est d'être tout au fond de la Touraine. Nous étions même jusqu'en 1789, de l'autre côté de la frontière. Nous appartenions effectivement au Poitou. On a été rattaché ensuite à la Touraine : ce qui explique peut-être qu'on soit parfois oublié. On essaie de se rappeler au bon souvenir de toutes et tous ceux qui font l'actualité ici en Indre-et-Loire.

Je voudrais vous dire enfin qu'il faut visiter cette ville. Pas ce soir bien sûr puisque vous allez être très occupés par les affaires du District d'Indre-et-Loire. Mais il faut revenir parce que cette ville a des particularités exceptionnelles. Nous avons eu des personnalités célèbres au-delà de Richelieu comme St Vincent de Paul, par exemple. Il a été pendant des mois et des mois, pensionnaire de cette commune. C'est vraiment une commune qui demande à être visitée ou revisitée. Il y a un parc de 300 ha qui appartient à la Sorbonne, l'université de Paris. Les lointains descendants du Cardinal de Richelieu en ont fait don en souvenir de leur ancêtre. Il y a, à chaque détour de ces rues, un détail historique qui rappelle que, ici, a battu et bat toujours le cœur de la France. Donc on est très heureux de vous accueillir ce soir.

Bonne soirée à tous et à toutes.

Philippe GALLE:

M. NOVELLI, comme après 30 ou 40 années de carrière politique, vous ne devez pas avoir beaucoup de médailles. J'ai le plaisir de vous remettre la médaille de reconnaissance du District.

Merci.

Une vidéo de présentation de la ville de Richelieu est présentée à l'Assemblée.

ALLOCUTION D'OUVERTURE M. Philippe GALLÉ, Président du District

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis très heureux d'être là ce soir en cette terre de football tourangeau, également fortement chargée d'histoire. Au milieu de vous tous.

Je salue tout d'abord :

- M. Hervé NOVELLI, Maire de Richelieu, Ancien ministre, ancien député, Président du Conseil national d'œnotourisme.
- Mme Sophie GABORY, Vice-Présidente du C.D.O.S.37 qui représente Pierre-Henry LAVERAT, Président.
- M. AUBERT Michel, Adjoint de la mairie de Richelieu,
- M. Jacky FORTEPAULE, Président de la Ligue Centre Val de Loire, cher Jacky,
- Mesdames, Messieurs, les représentants des clubs,
- M. Bruno LISSOIR, Président du RICHELAIS FOOT, cher Bruno,
- M. Guy RAIMBAULT, Président du RICHELAIS J.S.
- Mesdames, Messieurs, les membres du Comité de direction,
- Mesdames, Messieurs les membres honoraires et individuels,
- M. Jérôme MONOT, Directeur Technique Régional de la Ligue, cher Jérôme,
- Docteur Prisca MARTIN, qui vous sera présentée tout à l'heure, chère Prisca,
- et surtout chers amis,

Je tiens tout d'abord à remercier la municipalité de Richelieu de nous accueillir dans ces magnifiques halles ainsi que toutes celles et à tous ceux du club de RICHELAIS FOOT et de l'entente RICHELAIS J.S. rassemblés autour de Bruno LISSOIR et Guy RAIMBAULT, qui ont fortement œuvré pour que cette soirée soit une vraie réussite. Ces halles accueillaient encore ce matin le marché de Richelieu. Une première fois, merci!

Je vous présente les excuses et absences de :

- MM. PAUMIER et DATEU respectivement Président du Conseil départemental et Adjoint en charge du sport.
- MM. GABILAUD, BAHON et FRADON de la DDCS.
- M. BLANCHARD Roger, Président du Comité Départemental de la Ligue contre le cancer.
- nos collègues du Comité de direction : Christophe BROSSARD et Fabrice FREMONT.

Les autres personnalités, politiques ou non, ne se sont pas excusées.

Je commencerai cette Assemblée Générale par vous demander de rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quitté cette dernière année, en ayant une pensée particulière pour les grands serviteurs du football qu'ont été Michel BRACHET et Serge CALA. Pour tous, je vous remercie de respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'Assemblée.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale est comme vous l'avez vu, assez copieux. Ceci est notamment dû au fait que, puisque cette AG d'automne est obligatoire eu égard à la nécessaire approbation des comptes de notre District dans les délais impartis avant les AG FFF et Ligue, nous avions décidé de ne pas faire d'AG en juin. Force est de constater que ce n'est pas une excellente idée. Nous nous sommes privés sur le moment et en quasi temps réel d'un bilan de fin de saison notamment sportif et d'un témoignage des travaux réalisés au cours de l'année, mais aussi de tout ce qui reste à accomplir. Cette AG est donc très naturellement alourdie. Nous allons donc viser à faire court et concis. Nombre de points seront abordés par notre Secrétaire Général. Je commencerai par m'appliquer à moi-même (si, si !) une certaine concision.

Dois-je rappeler tout d'abord que notre équipe de France est championne du monde. J'ai déjà eu l'occasion de témoigner sur ce sujet. En synthèse, je dirais que les joueurs de cette équipe respectent le maillot bleu, qu'ils évoluent en véritable équipe et qu'ils donnent une belle image de notre sport. J'ai également émis le vœu que parmi les quelques dizaines de milliers de tourangeaux qui ont vibré pour cette équipe de France, quelques centaines seulement, voire plus, viennent, cet automne, cet hiver, accompagner leurs enfants et s'investir un tant soit peu dans les clubs qui accueillent ces enfants.

La saison sportive 2018/2019, la troisième de la mandature, vient de démarrer. Concernant l'accueil de nouveaux licenciés, il est encore tôt pour faire le point. Nombre d'entre vous voient les effectifs U7, U9 voire U11 croître. Le football féminin verra très certainement ses effectifs évoluer favorablement. Encore faut-il pouvoir les accueillir dans des conditions satisfaisantes en termes d'encadrement (éducateurs, bénévoles) et d'infrastructures.

En termes de statistiques globales de licenciés, il est là aussi évidemment prématuré de comparer. Nous étions hier quasi-stables à +18 licenciés vs n-1 en comparaison de date à date (12.566 licenciés). Le nombre de catégories stagnent ou régressent. Concernant les différentes coupes, les équipes de notre département ont bien démarré : 8 d'entre elles sur les 30 engagées se sont qualifiées pour le 4ème tour de la Coupe de France. Je souhaite un très bon parcours à, par ordre croissant de division :

- BOURGUEIL, qui renouvelle ses performances en coupe de l'an dernier.
- AMBOISE (D1),
- JOUE F.C.T. (R3),
- ST CYR, qui affrontera BLOIS (N2)
- JOUE PORTUGAIS (R1) ou F.C.OUEST TOURANGEAU (N3). Le vainqueur de ce dernier match permettra d'avoir à minima un représentant du 37 au 5ème tour.
- Mention spéciale à PERNAY (D3) et ETOILE VERTE (D2) qui ont atteint ce 2ème tour.

Bonne chance à vous tous.

Comme nous sommes à mi-mandat, nous vous présenterons les actions phares afin que nous puissions continuer à tenir les engagements pris. Ces engagements sont bien évidemment ceux que nous avions listés. Mais comme le football départemental bouge, nous avons essayé de nous adapter afin de continuer à remplir la mission principale qui nous incombe et dont je suis le garant : ETRE AU SERVICE DES CLUBS. Aussi, interviendront les présidents des commissions sur des thèmes qui nous semblent importants : la Promotion de l'arbitrage, la formation des dirigeants, celle des éducateurs, la structuration du football féminin et les actions citoyennes et sociales.

Je ne relaierai que cette dernière action. Et si une autre action est importante à mes yeux, c'est bien l'accompagnement du développement tant quantitatif que qualitatif du football féminin ? Nathalie BRETON et Mickaël GRONDIN y reviendront plus tard. Revenant aux actions citoyennes et sociales, la formation « les gestes qui sauvent » est tout d'abord un franc succès. Merci à Pascal HUCHET qui « drive » cette action. Je m'appesantirai maintenant sur celle qui doit permettre de contribuer à aider à mieux accompagner et accueillir leurs licenciés : notre agrément collectif pour les services civiques à travers une structure très légère (Martine CHEVALLIER, Fabrice DURAND et moi-même). Nous pensions il y 15 ou 16 mois, et à la demande de quelques-uns, n'obtenir cet agrément que pour 4 à 6 volontaires. Nous avons essayé de vous convaincre. Force est de constater que vous aviez de l'appétence (et qu'il y avait des besoins) car vous nous avez sollicités. Nous avons obtenu l'agrément pour 32 Services civiques qui ont effectué leurs missions dans 19 clubs. Le constat global réalisé avec les clubs et la DDCS est globalement favorable. Aussi,

en cette année sportive 2018/2019 qui démarre, 63 volontaires sont demandés dans 32 clubs (dont la quasi-totalité des clubs de l'année dernière), clubs ruraux et urbains, petits et grands, même si je n'aime pas trop cette terminologie. S'ajouteront les 3 volontaires engagés par le District, soit 1 de plus que l'an dernier, qui a d'ailleurs été recruté hier: Louis LATOUCHE. Il aura pour mission d'animer le réseau des 63 services civiques, sous le tutorat de Fabrice DURAND. Il pourra vous aider à « mettre de l'huile dans les rouages ». Il ira vous rendre visite en binôme avec nos techniciens, Martine, Fabrice ou moi-même. Nous espérons ainsi vraiment pouvoir fédérer ce réseau de jeunes et véritablement aider les clubs. Sur ce sujet en développement exponentiel et chronophage, un grand merci à Fabrice, Martine, à la DDCS qui nous fait confiance mais aussi à vous clubs qui nous font également confiance. Confiance réciproque car celles et ceux qui nous ont entendu, connaissent le cahier des charges, notamment moral. Le lien entre service civique et actions citoyennes et sociales est naturellement fait. Il se matérialise par le fait que sont confiés aux services civiques :

- le relai de l'action déjà citée : « les gestes qui sauvent » mais aussi celle d'une autre que nous renouvelons cette année.
- en partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer, les services civiques prépareront et relaieront sur les terrains et dans les clubs l'action « stade sans tabac ».

Elle se déploiera dans nombre de lieux du département le week-end du 9, 10 et 11 novembre prochains. Nous prendrons contact très prochainement avec les clubs susceptibles d'accueillir cette action en prenant soin d'une répartition équitable sur tout le territoire (pourquoi pas Richelieu après Descartes l'an dernier ?), pour tous les footballs et toutes les typologies de clubs. Si certains souhaitent d'ores et déjà l'accueillir. Merci de vous faire connaître.

Pour terminer avec les services civiques, et pour enchainer vers ce qui vous intéresse peut-être plus, le football et le domaine sportif, deux Services civiques: Mathilde DELAGARDE et Baptiste GUYOT auront respectivement en charge l'aide de nos techniciens, concernant la première essentiellement le football féminin et les nouvelles pratiques, le second essentiellement le Programme Educatif Fédéral.

Nous avons souhaité que la présence en clubs de nos techniciens en clubs soit plus forte. Ces trois services civiques seront là pour les seconder. Et comme Laurent MAJCHRZAK doit quelque fois s'absenter au cours de l'année pour l'encadrement des gardiens de but de l'équipe nationale U19, demi-finaliste du dernier championnat du monde et qualifiée pour la prochaine coupe du monde U20. Bravo à toi Laurent, au staff et aux joueurs.

Nous avons pris en contrat d'apprentissage Antoine RAIMBAULT, qui était Service civique l'an dernier. Enfin, nous comptons également sur l'arrivée de Mickaël GRONDIN pour également développer la présence en clubs. Mickaël se présentera tout à l'heure. Encore bienvenue à toi, Mickaël en Touraine. Quant à Guillaume, il continuera bien évidemment à conduire nos actions dans le football d'animation mais aussi dans le football scolaire. Nos résultats y sont probants.

Je vais utiliser également le sujet des services civiques pour aborder un point qui me tient à cœur : celui du désengagement de l'Etat du financement du sport. Les Services civiques restent un des seuls « contrats aidés ». La baisse du CNDS a été énorme en Indre-et-Loire : -40% après une baisse l'an dernier de 30%, ce qui nous fait passer de 23 k€ à 11k€ en deux ans dont -6 k€ pour cette année. Comme le CNDS Formation a été baissé de 90% au niveau de la DRCS via le dossier Ligue, ce sont encore -6 k€ en moins. L'aide de l'Etat pour la Ligue seront légèrement supérieure à 10 k€ alors que le nombre de personnes formées (éducateurs, arbitres, dirigeants) est de quelques milliers.

Alors, OUI, je pousse un coup de gueule envers l'Etat..., non présent ce soir. Déjà que le budget du sport est déjà ridiculement bas (moins de 500 millions d'Euros soit 0,13% du budget de la Nation). Eh bien, ils vont amputer le Ministère de quelques milliers de postes. Sophie GABORY de la DDCS relaiera mon propos tout à l'heure au nom du CDOS 37. Saches Sophie que le football participera aux actions de réaction à cette politique discriminatoire à l'égard de tous les sports.

Je n'évoquerai pas l'aide des collectivités locales pour le District mais surtout pour vous tous. Il faut se battre en permanence pour espérer au moins autant voire un peu moins que l'année précédente alors que le nombre de licenciés augmente. Certes, nos finances sont saines comme vous l'exposera Thierry GABUT. Mais démarrer l'année avec a minima 12 k€ en moins (CNDS) et la charge d'un apprenti supérieure à 10 k € doit nous inciter à la prudence. Au même titre que dans les clubs où pour chaque budget annuel, on ne dépense que ce que l'on a.

Deux derniers points.

Le premier sera repris par la suite : celui des incivilités. Juste pour rappeler que l'une des valeurs incontournables de notre liste est l'équité et même concernant les commissions sportive, disciplines, appel disciplinaire et appel général. Aussi, même si certaines décisions peuvent paraître aux intéressés injustes, les membres de cette commission ont, à travers les éléments présentés, jugé en leur âme et conscience.

Le second point concerne le rappel de quelques valeurs essentielles à nos yeux : celle comme quoi au District, l'intérêt collectif prime sur les intérêts individuels. Et que la notion d'équipe est essentielle. Aussi, si après échanges francs, courtois et respectueux, les positions restent divergentes. Il n'y a que deux solutions : se soumettre ou se démettre.

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale et cède la parole à Patrick BASTGEN, notre Secrétaire Général.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ADOPTION DU PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2017 à LARCAY

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 29 septembre 2017 à Larcay est paru sur le site du District d'Indre et Loire.

Aucune observation n'étant formulée, le PV de l'AG est adopté à l'unanimité (aucun vote défavorable, aucune abstention).

INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL M. Patrikc BASTGEN, Secrétaire Général

Monsieur le Président de la Ligue Centre Val de Loire, Monsieur le Maire, madame la représentante du CDOS, Mesdames, Messieurs les Présidents et dirigeants de club, Mesdames, Messieurs,

Nous venons de passer une saison difficile mais finalement heureuse.

Tout d'abord, difficile en raison des intempéries et par conséquent, beaucoup de matchs ont été remis.

Puis, difficile aussi, malheureusement, par les très gros dossiers de discipline qui ont touchés. Pour la première fois, des catégories pour lesquelles nous ne pouvions imaginer de tels faits. Nous avons été très désagréablement surpris de voir que des bagarres et incivilités sur et en dehors de nos terrains soient perpétrés par des Féminines, Dirigeants et Educateurs. Ces comportements ont terni l'image du District, du football Départemental, de NOTRE football et cela ne doit pas et plus exister dans notre District. Malgré ces comportements inadmissibles, nous sommes une nouvelle fois, en baisse du côté des incivilités.

Ces événements ont failli réduire à néant tous les efforts, <u>que nous tous</u>, avions fait pour lutter contre les incivilités et la violence depuis plus de 7 années.

Concernant la saison sportive, ce qui nous intéresse beaucoup plus, nous avons eu des championnats palpitants, avec un final très intense et indécis pour les accessions et les descentes jusqu'à la dernière journée.

Je félicite toutes les équipes, de Ligue et de District, qui ont acquis leur accession en division supérieure et encourage celles qui sont descendues à se remobiliser pour remonter au plus vite. Les descentes font aussi partie du sport, il faut donc les accepter. Félicitations aussi, à tous les finalistes et vainqueurs des différentes coupes.

Nous avons terminé la saison sur une grande joie, puisque nous sommes Champions du Monde. Un grand merci à nos bleus pour ces moments inoubliables et cette joie immense qui a envahi le pays, au soir du 15 juillet 2018, où le football Français était uni pour fêter la deuxième étoile.

Espérons que maintenant, la Fédération Française de Football n'oubliera pas que ce sont les petits clubs qui sont à l'origine de cet exploit.

Grace à cette victoire, nous attendons une rentrée avec beaucoup plus de jeunes licenciés, espérons que nos clubs soient en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions d'encadrement ces nouveaux footballeurs.

LICENCES 2017-2018

	2016/17	2017/18	
SENIOR + VETERAN	4622	4 493	- 129
U19 – U18	755	750	- 5
U17 – U16	903	967	+ 64
U15 – U14	1 295	1 279	- 16
U13 – U12	1 478	1 541	+ 63
Foot d'Animation	4 419	4 362	- 57
SENIOR U20 – U19 F.	306	341	+ 35
U18F – U17F – U16F	149	215	+ 66
U15F – U14F	179	208	+ 29
U13F – U12F	165	152	- 13
Foot d'Animation F.	312	324	+ 13
Total H + F	<i>14 583</i>	<i>14 632</i>	+ 49

	2016/17	2017/18	
FUTSAL	157	178	+ 21
FOOT LOISIR	263	216	- 47
FOOT ENTREPRISE	11	9	- 2
ASPIRANT – STAGIAIRE	21	17	- 4
PROFESSIONNEL	28	37	+ 9
Total PRATIQUANTS	15 060	15 089	+ 29
Technique Région. + Nat.	92	98	+ 6
Educ Fédéral + Anim.	139	123	- 16
Dirigeant	2 310	2 319	+ 9
Dirigeante	379	409	+ 30
Arbitre	188	203	+ 15
Ayant droit	188	187	- 1
TOTAL LICENCES	18 363	18 428	
	2016 - 2017 = + 210	2017 - 2018	= + 65

DIET RESERVE

LICENCES

	2016/17	2017/18
SENIOR + VETERAN	4622	4 493 - 129
U19 – U18	755	750 - 5
U17 – U16	903	967 + 64
U15 – U14	1 295	1 279 - 16
U13 – U12	1 478	1 541 + 63
Foot d'Animation	4 419	4 362 - 57



LICENCES

	2016/17	2017/1	8
SENIOR U20 – U19	F. 306	341	+ 35
U18F - U17F - U16	F 149	215	+ 66
U15F – U14F	179	208	+ 29
U13F – U12F	165	152	- 13
Foot d'Animation F	. 312	324	+ 13
Total H + F	14 583	14 632	+ 49



LICENCES

	2016/17	2017/18	
FUTSAL	157	178 + 21	
FOOT LOISIR	263	216 - 47	
FOOT ENTREPRISE	11	9 -2	
ASPIRANT – STAGIAI	RE 21	17 - 4	
PROFESSIONNEL	28	37 + 9	
Total PRATIQUANTS	15 060	15 089 + 29	



LICENCES

	2016/17	2017/1	.8
Technique Régio. + N	at. 92	98	+ 6
Educ Fédéral + Anim.	139	123	- 16
Dirigeant	2 310	2 319	+ 9
Dirigeante	379	409	+ 30
Arbitre	188	203	+ 15
Avant droit	188	187	- 1



LICENCES

2016/17 **2017/18**

TOTAL LICENCES 18 363 18 428

2016 - 2017 = + 210

2017 - 2018 = + 65

DOTATION NIKE

- Suite à son contrat avec la FFF, la société Nike a offert à tous les Districts et Ligues une dotation.
- Nous avons décidé, afin de respecter l'équité entre les clubs du District, d'offrir 1 ballon par club. Ce n'est pas grandchose, mais il nous a paru essentiel de donner un peu, mais à tous.
- Vous avez reçu ce ballon lors de votre émargement de cette AG.
- Une deuxième opération vous a été proposée par la FFF et Nike sous la forme d'une dotation gratuite de ballons de matchs offerts. La plupart de nos clubs ont commandé ces ballons, mais malgré 3 relances, certains d'entre vous ne l'ont pas fait. C'est dommage. Les différents problèmes d'enregistrement de votre participation et de livraison sont en train de se régler avec notre partenaire et la FFF.

CARTON BLANC

- Le lancement de « l'EXCLUSION TEMPORAIRE » ou « CARTON BLANC » pour les Séniors G et les U18 G, a été un succès (350).
- Suite à votre accord lors des réunions décentralisées, nous continuons cette saison cette opération.
- Un rappel sur le règlement et les règles de distribution du carton blanc a été fait aux arbitres.

REUNIONS DECENTRALISEES

- Les réunions décentralisées en mai/juin ont mobilisé 105 personnes représentant 70 clubs, soit environ 60% des clubs de notre District. Un grand merci à vous, pour la première fois nous avons dépassé les 50% de clubs présents, un regret, un seul club s'est excusé sur les 58 absents.
- Ces réunions ont permis de lancer le sondage auprès des clubs sur la proposition de réduire les poules de D3, D4 et D5 à 10 équipes (proposition émanant des clubs).
 - o Les réponses aux questionnaires donnent les résultats suivants :
 - 54 réponses reçues.
 - 17 réponses négatives, soit 31%.
 - 37 réponses favorables à la réduction des poules à 10 équipes, soit 69%
 - 31% pour la D3, D4 et D5 et 38% pour la D4 et D5.

Je regrette que pour une chose aussi importante, qui est le bouleversement de nos poules, 69 clubs n'aient pas eu la politesse et la correction de répondre à ce sondage. Nous avons évoqué et détaillé très longuement ce changement lors des réunions décentralisées, nous ne reviendrons donc pas sur les détails de ce projet avant le vote de tout à l'heure.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

- Cela fait maintenant 5 saisons que nous utilisons la FMI (depuis 2014-2015) pour les clubs de Ligue et 2015-2017 pour les clubs de District, les U13, derniers formés en janvier 2017.
- 4 référents sont présents au téléphone 7j/7j.
- Nous avons eu un taux de réussite de 94 % sur la saison dernière, nous tenons à vous en féliciter.
 - Sur les 6% d'échec, il y a 5,9% d'erreurs administratives dues essentiellement à des mots de passe périmés ou erronés, manques d'habilitation du dirigeant par son club, méconnaissance de l'application des dirigeants, éducateurs et arbitres.
- 0,1% d'erreurs sont dus à un problème de serveur FFF.
- Nous estimons que vous êtes désormais en capacité de gérer votre FMI ou de passer en feuille de match papier sans avoir à appeler un référent (ceux que faisait déjà la plupart).
- Le rôle des référents était la gestion des problèmes techniques et non administratifs.
 - Nous avions comptabilisé jusqu'à une vingtaine d'appels téléphoniques, par référent, le week-end sans rapport avec le fonctionnement des tablettes.
- En conséquence, après ces 4 dernières saisons de disponibilité téléphonique des référents, à compter de ce jour, cette fonction ne sera plus assuré et disparait de notre District. La Ligue a d'ailleurs abandonné les référents FMI sa saison dernière.
- En cas de non utilisation de la FMI ou de passage en feuille de match papier, la Commission Sportive statuera conformément aux Règlements Généraux.
- Toutefois, nous restons à votre disposition, la semaine pendant les heures ouvrables, pour répondre à toutes vos questions ou interrogations sur la FMI. Il est évident que si nous devions avoir un gros « crash » nous reprendrions les permanences.
 - Nous restons également disponibles pour faire des recyclages ou formation FMI si nécessaire (5 personnes minimum par séance) au District ou décentralisées.

PARTENARIAT AVEC LE TOURS FC

- En collaboration étroite avec la direction du TOURS FC, MM. AUPIED Laurent, CHAUVET Cédric et leur représentant, Pascal BERENGUER, pour la 3ème saison, nous allons continuer les opérations conjointes :
 - o « Challenge U13 Mi-temps N1 » avec les équipes U13 qui n'ont pas encore participé,
 - La journée sans tabac,
 - o La journée contre le cancer,
 - o La journée des Féminines,
 - o La journée du handicap, etc....

VALORISATION DU BENEVOLAT

En plus des « Couples de dirigeants », des « médaillés aux AG », des « bénévoles du mois » et « invitation à la Journée des Bénévoles », qui sont mis à l'honneur pendant la saison, je suis heureux de vous annoncer que le Crédit Agricole va nous permettre de récompenser 10 dirigeants supplémentaires. Ces dirigeants seront choisis par leur club, parmi les clubs nommés au Fair-Play. Ils seront récompensés lors du Mozaïc le 12 novembre 2018 à la salle Oésia de Notre Dame d'Oé. Avec cette nouvelle opération, nous arrivons à un total de 56 dirigeants récompensés par saison.

SPORTS SANS VIOLENCE (SSV - CVL)

Après un succès dans le Loir et Cher, le CROS en collaboration avec le CDOS, et la DDCS ont lancé en fin de saison dernière l'application SSV – CVL en Indre et Loire.

Nous avons eu une réunion en mai avec les différentes instances sportives de l'Indre et Loire.

Dans sa logique de « Lutte Contre l'Incivilité ». Le District est partenaire de cette opération. Pour son lancement dans le 37, nous avons fait notre première réunion avec 7 clubs de l'agglo lundi dernier.

Nous allons faire des réunions décentralisées pour vous expliquer la mission et les objectifs de cette opération.

Je vous propose, pour l'instant de télécharger l'application sur votre téléphone afin de vous familiariser avec celle-ci avant nos réunions d'informations.

Pour terminer, je remercie les 6 salariés du District, sans oublier nos « jeunes » service civique, pour leur travail et l'écoute permanente dont ils font preuve envers vous. C'est toujours un vrai plaisir de travailler avec des personnes compétentes, disponibles et sérieuses comme elles.

Je vous remercie aussi, toutes et tous, pour votre implication, votre travail et votre disponibilité au sein de votre club. Le Bénévole est une espèce rare en voie de disparition, il faut œuvrer à le protéger.

Les Objectifs:

- > Lutter contre toutes les formes de violences.
- Promouvoir les valeurs du Sport.
- Accompagner et soutenir le Mouvement Sportif face aux problématiques de violence.

Les moyens:

- > Des actions de communication et d'animation.
- La création et mise à disposition d'outils pédagogiques.
- L'accompagnement des clubs, comités et ligues.
- Une commission départementale « Sport Sans Violence » et une application mobile SSV CVL.



Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez et vous souhaite une très bonne saison.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2017-2018 Thierry GABUT, Trésorier Général

FAITS MARQUANTS PRODUITS

- Légère hausse du poste « amendes », +4,7% soit +5.348 € vs n-1.
- Hausse des « subventions Service civique » qui sont reversées, +28.763 € vs n-1,
- La mise à disposition de notre Responsable Technique à la FFF, +18 k€ vs n-1,
- Subventions publiques CNDS et Conseil Départ. en baisse -7,8 k€,
- Poste « Autres » : ventes neutres des tablettes et équipements bénévoles boutique, +9 k€ vs n-1,
- Partenariat « échanges produits » en baisse.

FAITS MARQUANTS CHARGES

- Charges de fonctionnement globalement bien maîtrisées, excepté certaines commissions, dans une mesure moindre.
 Charges de personnel maîtrisées.
 - Reversement des subventions Service Civique.
 - Poste neutre « frais arbitrage » en hausse.

RESULTAT BENEFICIAIRE: +5.688 €

CONTROLE DES COMPTES ANNUELS 2017-2018 Lecture du discours de Gérard BREAL, Commissaire aux comptes

Votre commissaire aux comptes :

- 1- a pour objectif final de certifier que les comptes annuels présentent une image fidèle
 - Teste les procédures de contrôle interne
 - Contrôle les comptes établis par l'entité ou son expert-comptable
- 2- établi deux rapports
 - 1° sur la certification des comptes annuels qui vous permet à l'issue de vous prononcer sur l'approbation des comptes
 - 2° sur les conventions qui a pour objet de présenter les relations économiques entre l'entité et les administrateurs
- 3- met des recommandations auprès de la gouvernance

Rapport sur les comptes annuels

- Contrôle des comptes annuels
- Justification des appréciations
- Vérifications spécifiques prévues par la loi
- Comptes annuels arrêtés par le Comité Directeur

Opinion sur les comptes annuels

- Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
- Diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
- Examen par sondage.
- Appréciation des principes comptables, des estimations significatives et de la présentation d'ensemble des comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du District à la fin de cet exercice

Justification des appréciations

- Nos appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues concernant la présentation d'ensemble des comptes.
- Les appréciations ont contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérifications spécifiques

- Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction.

Rapport sur les conventions avec les administrateurs

- Absence de nouvelle convention.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS et REPORT à NOUVEAU Philippe GALLE, Président

Je vous demande s'il y a des questions sur cet exercice, auxquelles les uns et les autres s'efforceront de répondre.

Aucune question n'est formulée.

Je mets aux voix le quitus de la gestion de l'exercice arrêté au 30 juin 2018.

L'Assemblée Générale vote favorablement à l'unanimité (aucune voix contre, une abstention) pour l'approbation des comptes annuels 2017-2018.

Sur l'affectation du résultat bénéficiaire, l'Assemblée Générale vote favorablement, à la majorité (aucune voix contre, aucune abstention) en report à nouveau créditeur de 6.688 Euros.

PRESENTATION DU BUDGET 2018-2019 Thierry GABUT, Trésorier Général

Les produits

Les produits au budget 2018-2019 sont marqués par les éléments suivants :

- montant total des amendes revues à la baisse afin d'espérer de voir les incivilités se réduire.
- les subventions publiques CNDS et Conseil Départemental sont revues à la baisse compte tenu des restrictions budgétaires de l'Etat et des collectivités.
- la subvention Ligue est en hausse du fait d'une nouvelle subvention attribuée pour le poste reconnu par la FFF de Conseiller préformation occupé par Laurent MAJCHRZAK.

Total produits: 731.295 €

Les charges

Les charges au budget 2018-2019 sont marquées par les éléments suivants :

- les charges administratives sont maîtrisées au maximum.
- la masse salariale a pris en compte les évolutions de la Convention collective.
- le budget des commissions sont au même niveau que l'année dernière.
- les frais d'arbitrage représentent un produit neutre puisque quasi le même montant existe en produits.

Total charges: 731.295 €

Le vote du budget 2018-2019 est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale vote favorablement à l'unanimité (aucune voix contre, aucune abstention) pour l'approbation du budget 2018-2019.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS Patrick BASTGEN

Dans le cadre des championnats seniors, il est proposé de réduire le nombre d'équipes par poules, soit de 12 à 10 dans les championnats D3 et/ou D4 et D5. C'était une proposition qui émanait des clubs. La Commission sportive a étudié les deux propositions faites aux clubs :

PROPOSITION n°1: PASSAGE EN POULES à 10 sur les championnats D3, D4 et D5

TABLEAU DES MONTEES DESCENTES – POULES à 10 pour D3, D4 et D5 SAISON 2019-2020

	DESCENTES de R3	0	1	2	3	4	5	6
46 41	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
1 ^e div.	Descentes de D1 en D2	2	2	2	3	4	5	6
2 ^e div.	Montées de D2 en D1	4	3 d)	2	2	2	2	2
Z aiv.	Descentes de D2 en D3	4	4	4	5 h)	6	7 m)	8
26 di	Montées de D3 en D2	6 a)	5 e)	4	4	4	4	4
3 ^e div.	Descentes de D3 en D4	12 8	13-8- f)	14 8	15 <mark>9-</mark> i)	16 10 -k)	17 <mark>11</mark> n)	18 12
ae ata	Montées de D4 en D3	6 10 -b)	6 9 f)	6 6 g)	68	68	68	6 &
4 ^e div.	Descentes de D4 en D5	22 6	23 6 -g)	24 6	25 <mark>7-</mark> j)	26 <mark>&</mark> -l)	27 9 o)	28 10 p)
5 ^e div.	Montées de D5 en D4	4 8 c)	4 7 c)	4 6 c)	46	46	46	46

- a) 6 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- b) 6 10 montées de D4 en D3 soit 1 montée dans chaque poule + les-4 meilleurs 2 au coefficient du Fair Play (Article 16.g des RG du District).
- c) X montées de D5 en D4 selon l'article 5 du Règlement des championnats seniors.
- d) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- e) 5 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- f) 13 descentes de D3 en D4 : soit 3 descentes par poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- f) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair Play (Article 16.g des RG du District).
- g) 23 descentes de D4 en D5 : soit 3 descentes par poule + les 5 moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- g) 8 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 16.g des RG du District).
- h) 5 descentes de D2 en D3 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- i) 15 9 descentes de D3 en D4 : soit 3 2 descentes dans chaque poule + les 3 moins bon 8 10 em au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- j) 25 7 descentes de D4 en D5 : soit 4 1 descentes dans chaque poule + le moins bon 8 11 au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- k) 16 10 descentes de D3 en D4 : soit 4 2 descentes dans chaque poule + les 2 moins bon 10 au coefficient du Fair-Play (Article 16.g des RG du District).
- I) 26 8 descentes de D4 en D5 : soit 4 1 descente dans chaque poule + les 2 moins bon 8 11 em au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- m) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- n) 17 11 descentes de D3 en D4 : soit 4 2 descentes dans chaque poule + les 3 moins bon 8 10 moins au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts).
- o) 27 9 descentes de D4 en D5 : soit 4 1 descentes dans chaque poule + les 3 moins bon 8 11 au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG-du District de la Ligue et ses Districts)

p) 28 10 descentes de D4 en D5 : soit 4 1 descentes dans chaque poule + les 4 moins bon 8 11 au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et

Origine : Comité de Direction du District et Commission sportive.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis partagé

PROPOSITION n°2: PASSAGE EN POULES à 10 sur les championnats D4 et D5

TABLEAU DES MONTEES DESCENTES – POULES à 10 pour D3, D4 et D5 SAISON 2019-2020

	DESCENTES de R3	0	1	2	3	4	5	6
40 11	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
1 ^e div.	Descentes de D1 en D2	2	2	2	3	4	5	6
2 ^e div.	Montées de D2 en D1	4	3 d)	2	2	2	2	2
z aiv.	Descentes de D2 en D3	4	4	4	5 h)	6	7 m)	8
	Montées de D3 en D2	6 a)	5 e)	4	4	4	4	4
3 ^e div.	Descentes de D3 en D4	8	8	8	9 i)	10 k)	11 n)	12
4 ^e div.	Montées de D4 en D3	10 b)	9 f)	8 g)	8	8	8	8
4 uiv.	Descentes de D4 en D5	14 <mark>6</mark> c)	15 6 -q)	16 <mark>6-</mark> r)	17 7 j) s)	18 8 l)	19 <mark>9-</mark> 0)	20 10 p) t)
5 ^e div.	Montées de D5 en D4	4 8 c)	4 7 c)	4 6 c)	4 6	4 6	4 6	4 6

montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)

- b) 10 montées de D4 en D3 soit 1 montée dans chaque poule + les 4 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts).
- c) 14 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 2 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- c) X montées de D5 en D4 selon l'article 5 du Règlement des championnats seniors.
- d) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- e) 5 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- f) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- g) 8 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- h) 5 descentes de D2 en D3 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- i) 9 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- j) 17 7 descentes de D4 en D5 : soit 2 1 descentes dans chaque poule + les 5 moins bon 10 11 au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- k) 10 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 2 moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- I) 18 8 descentes de D4 en D5 : soit 3 1 descente dans chaque poule + les 2 moins bon 11 au coefficient du Fair Play (Article 16.g des RG du District).
- m) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)

- n) 11 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 3 moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- o) 19 9 descentes de D4 en D5 : soit 3 1 descentes dans chaque poule + les 3 moins bon 9 11 au coefficient du Fair-Play (Article 17 16-g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- p) 20 10 descentes de D4 en D5 : soit 3 1 descentes dans chaque poule + les 2 4-moins bon 9 11 au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- q) 15 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 3 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- r) 16 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 4 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- s) 17 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 5 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- t) 20 descentes de D4 en D5 : 3 descentes dans chaque poules + les 2 moins bons 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)

Origine : Comité de Direction du District et Commission Sportive

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis partagé.

P.BASTGEN:

Tous les clubs ont reçu ces deux propositions. Vous avez pu étudier ces deux projets. Nous en avons largement discuté en réunions décentralisées en fin de saison dernière.

Y-a-t-il des questions sur ces propositions?

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Pour ce vote là, ce sera un vote à bulletins secrets. Une seule réponse possible.

Mettre le bulletin vert dans l'enveloppe perte.

Tout bulletin comportant <u>plus de 1 réponse</u> sera déclaré nul.

Vous avez trois propositions sur le bulletin de vote :

- NON au passage à 10 par poule
- OUI au passage à 10 par poule D3 / D4 / D5
- OUI au passage à 10 par poule D4 et D5

Il ne faut donc qu'une seule proposition. Il y a donc deux propositions à rayer.

Vous irez voter à la pause.

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX Patrick BASTGEN

Dans le cadre des règlements généraux du District d'Indre-et-Loire, il est proposé comme suit :

Cf.Annexe 1

ELECTION COMPLEMENTAIRE COMITE DE DIRECTION Philippe GALLE

On souhaite vous présenter au poste de Représentant des médecins, poste vacant depuis la démission pour raisons professionnelles de Docteur Frédéric GUYOMARC'H, la candidature du Docteur Prisca MARTIN, à qui je vais demander de se présenter

Prisca MARTIN:

Bonsoir à tous, Philippe a su venir me chercher comme quoi il avait besoin d'un médecin à la commission. Je suis enchantée d'être ici ce soir. Je suis donc médecin du sport à St Cyr sur Loire. Je suis aussi le médecin qui suit les jeunes footballeuses qui sont au Pôle espoirs féminins de Tours. J'ai commencé la saison dernière. On a plein de projets. J'espère que j'aurai de beaux projets pour le District.

D'un point de vue personnel, je baigne dans le foot de par mon conjoint qui prend sa retraite du foot. Mais il est relayé par mon fils qui commence le foot cette saison.

Le rôle principal au sein du District sera de valider les dossiers médicaux d'arbitres.

Pour ce vote là, ce sera un vote à bulletins secrets. Une seule réponse possible.

Mettre le bulletin rose dans l'enveloppe rose.

Tout bulletin comportant plus de 1 réponse sera déclaré nul.

Vous irez voter à la pause.

A la pause, vous irez donc déposer deux enveloppes de vote : le vote du passage aux poules à 10 et le vote de Prisca MARTIN.

REMISE DES MEDAILLES ET RECOMPENSES

« Médailles de Reconnaissance de District »

Dirigeant depuis 1996 au club du FA ST SYMPHORIEN TOURS, 22 ans de bénévolat

Dirigeant de 1996 à ce jour
Educateur jeunes de 2008 à ce jour
Membre du Comité Directeur de 2008 à ce jour
Il est aussi Arbitre bénévole et référent équipe senior

Nous sommes heureux de remettre la « Médaille de Reconnaissance de District » à :

M. VERON Patrick

• Dirigeante depuis 1983 au club du FC MONTREUIL, 35 ans de bénévolat

Elle a été Vice-présidente et Présidente de 1983 à ce jour Nous sommes heureux de remettre, à la plus ancienne dirigeante du District, la

« Médaille de Reconnaissance de District » à :

M. ROQUIN Michelle

« Médailles d'ARGENT du District »

• Dirigeant depuis 1984 – 34 ans de bénévolat

Vice-président, secrétaire du Réveil Sportif MARIGNOIS de 1984 à 1996 Vice-président, trésorier de l'Union Sportive MARIGNY-LUZE de 1996 à2017 Educateur équipe de jeunes de 1984 à 2017 Responsable Ecole de Football (diplôme en 2008) 2008 Encadrement d'une équipe « senior » de 1990 à ce jour Trésorier adjoint du club LE RICHELAIS FOOT de 2017 à ce jour Secrétaire du club du RICHELAIS JEUNESSE SPORTIVE de 2003 à ce jour Le District est heureux de remettre la « Médaille d'ARGENT » à :

M. THOMAS Jean

• Dirigeant depuis 1972 – 44 ans de bénévolat

Dirigeant au club de Ste CATHERINE DE FIERBOIS de 1972 à 1999 Dirigeant à STE MAURE DE TOURAINE de 2001 à 2003 Dirigeant et Secrétaire à STE CATHERINE DE FIERBOIS de 2003 à ce jour Le District est heureux de remettre la « Médaille d'ARGENT» à : M. POTIER Christian

« Médaille d'ARGENT Ligue Centre-Val de Loire »

• Dirigeant depuis 1991 – 27 ans de bénévolat

Première licence FFF en 1966

Dirigeant et Vice-président de l'U.S.CHAMBRAY de 1991 à 2001

Président du club de l'US CHAMBRAY de 2001 à 2008

Membre de la Commission Finance et partenariat du District d'Indre et Loire de Football depuis 2008

Responsable du Pôle Espoir Féminin de la Ligue du Centre de 2012 à 2016

Membre du Comité de Direction de la Ligue Centre Val de Loire de 2012 à ce jour

Membre de la Commission Finance et partenariat du District d'Indre et Loire de Football de 2008 à 2012,

Président de la Commission Finance de 2012 à 2016

Président du District de Football d'Indre et Loire de 2016 à ce jour,

Le District est heureux de remettre la « Médaille d'OR» à :

M. GALLE Philippe

« Médailles d'OR de la Ligue Centre-Val de Loire »

Dirigeant depuis 1992 – 26 ans de bénévolat

Première licence FFF en 1966.

Educateur jeunes et entraineur senior au club de LA VILLE AUX DAMES de 1993 à 1998.

Educateurs senior à VERETZ LARCAY de 1998 à 2006.

Entraineur jeunes au club de LA VILLE AUX DAMES de 2006 à 2011.

Entraineur senior au club de CHANCAY de 2012 à ce jour.

Membre de la commission jeune et technique de 1992 à ce jour.

Membre du Comité de Direction du District de 2012 à ce jour.

Le District est heureux de remettre la « Médaille d'OR» à :

M. BUREAU Christian

« Plaquettes anniversaires clubs »

Pour ces 61 ans, le FFF remet la « PLAQUETTE FEDERALE finition BRONZE » au club de l'AS ESVRES.

Pour ces 50 ans, le FFF remet la « PLAQUETTE FEDERALE finition BRONZE »au club des PORTUGAIS DE TOURS.

<u>Philippe GALLE</u>: « lorsque vous prévoyez des fêtes pour des anniversaires clubs, demandez au District suffisamment à l'avance. Il y a quelques délais effectivement pour obtenir la plaquette FFF d'anniversaires des clubs (6 mois minimum).

VOTE AUX URNES (Passage poules à 10 et élection du Comité de direction)

PAUSE DES DELEGUES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

INTERVENTION DU DEPARTEMENT JEUNES ET TECHNIQUE GIUNTINI Guillaume, Conseiller Départemental Football d'Animation MAJCHRZAK Laurent, Responsable Technique Départemental GRONDIN Mickaël, Animateur Football Féminin et diversifié

En préambule, Jérôme MONOT, Directeur Technique Régional introduit l'intervention les techniciens du District :

Bonsoir à tous et à toutes,

En arrivant tout à l'heure, on m'a dit que le 15 juillet dernier, il y avait 700 personnes de réunies pour regarder la finale de la Coupe du Monde de football. Je suis très content d'être avec vous ce soir. Je suis résident tourangeau. C'est vrai que c'était l'occasion de venir et de participer à une Assemblée Générale du District. Je vois habituellement les éducateurs sur le terrain, mais un peu moins les dirigeants de clubs. Je suis vraiment d'être ici content d'être ici ; Je suis content également d'accueillir Mickaël GRONDIN qui va se présenter aussi. Il succède à Stéphane qui est parti vers d'autres horizons après avoir développé le football féminin au sein du District d'Indre-et-Loire.

Bien entendu, comme l'a dit Philippe GALLE, on est très content de cette victoire de l'équipe de France de football en Russie, de l'image donnée par celle-ci et globalement par cet esprit collectif qu'elle a renvoyée et cette identification qu'on a pu avoir ensemble cet été.

Je vous rappelle également, comme mes collègues vont le dire, qu'au niveau de l'équipe technique régionale et de celle du District, notre priorité est d'être au service des clubs : dans le cadre de l'accompagnement et de la structuration des clubs. N'hésitez pas à nous solliciter au niveau régional. C'est avec grand plaisir qu'on viendra vous voir. C'est vraiment quelque chose auquel on tient. Philippe GALLE en a parlé dans les objectifs du District cette année, nous avons le privilège d'accueillir sur le territoire français, la Coupe du monde féminine senior. C'est l'événement planétaire le plus important au niveau du football féminin. C'est quelque chose d'important pour le développement de la pratique féminine. On espère que Corinne DIACRE aura le même succès avec son équipe féminine que Didier DESCHAMPS a eu avec les garçons l'été dernier. Je suis très content d'entendre dire qu'il existe une dynamique des licenciées féminines qui arrive dans les clubs. Le football n'est plus que masculin. Le football s'écrit aussi au féminin. Vous avez vu Docteur Prisca MARTIN qui intervient sur notre Pôle Féminin. On espère surfer sur cette dynamique-là. Bonne saison sportive à tous et à toutes.

Visionnage du film retraçant les matchs de l'équipe de France en Coupe du Monde 2018.

1- Préformation (Laurent MAJCHRZAK)

Bonsoir à tous et à toutes,

On est tous d'accord pour s'accorder à dire qu'on a vécu un très bel été. Cette coupe du monde, c'est évidemment la victoire de l'équipe de France, du football professionnel. Mais c'est également votre victoire et celle du football amateur. Ces joueurs de l'équipe de France sont également passés par des clubs amateurs. Ils ont côtoyé des éducateurs et des dirigeants bénévoles Ils ont fait partie de structures fédérales avant de tracer leur route vers la Coupe du monde. Vous pouvez donc vous applaudir. Le football amateur a largement œuvré pour la réussite de cette Coupe du monde.

L'Assemblée applaudit.

C'est la victoire de tout le football français. Ce n'est pas le fruit du hasard. Il y a évidemment pleins d'éléments expliquant cette victoire. Je ne suis pas là pour parler de l'équipe de France. Mais évidemment pour notre activité départementale, il y a un lien. Pour gagner cette coupe du monde, il y a :



Dans le cadre de la formation de cadre, pour les modules de formation éducateurs, n'oubliez pas les bons de formation à utiliser qui réduisent le coût des inscriptions de 25 €.





60% des joueurs issus des écoles de foot des clubs amateurs!

PROJET ASSOCIATIF

+ PROJET SPORTIF

Qualité de l'accueil : dirigeants - infrastructures - matériels - vie de club

Capacité de fidélisation des licenciés : suivi du joueur, pérennité de

l'encadrement - vie de club Offres de pratique diverse : foot à effectif réduit - Futsal

(complémentarité) Niveau de competition et normes

d'entraînement

Dans le projet sportif, je voudrais faire un focus sur le futsal et des nouvelles pratiques. Il ne faut pas les considérer comme des concurrents du football traditionnel. C'est véritablement intégré dans la pratique traditionnelle. Aujourd'hui, ce n'est pas un hasard si des nations comme l'Espagne, le Portugal ou le Brésil ont une technicité au-dessus de la moyenne. Ils ont cette faculté à éliminer des joueurs dans de petits espaces. Ce n'est pas un hasard si certains centres de formation de clubs professionnels proposent une semaine hebdomadaire sur le futsal et les pratiques nouvelles.

Donc, c'est à réfléchir. On a encore un gros travail à faire pour intégrer ces pratiques sur le plan du calendrier pour qu'il ait plus de place, et également dans l'esprit des gens puisque ce n'est pas totalement intégré.



Objectifs:

 Orienter les meilleurs joueurs vers des structures adaptées à leur niveau (clubs - structures fédérales, sections sportives, pôle espoirs)

Le DISTRICT au service des CLUBS et les CLUBS au service du JOUEUR.



2- Football d'animation (Guillaume GIUNTINI)

Sur l'état d'esprit, je souhaite évoquer avec vous la poursuite du développement du Programme Educatif Fédéral tout au long de la saison dans vos clubs. Il y des clubs très actifs, certains un peu moins et d'autres qui sont en cours de déploiement. Je compte sur vous pour continuer à développer ce projet avec un nouvel outil : un classeur avec plus de 60 actions terrains à mettre en place. Continuez ce travail-là ! Pour faire le comparatif avec l'Equipe de France, on a vu que c'est un groupe qui vivait bien ensemble. Au sein du Programme Educatif Fédéral, on a vu justement cette cohérence de vie de groupe et d'éducation sportive des enfants à l'ensemble des différents projets. Continuez dans cette voie-là ! C'est vraiment bien. On continue à valoriser les clubs les plus actifs en termes de communication sur le Programme Educatif. On continue sur cette saison sans aucun souci.

Pour vous rappeler, l'équipe technique départementale a évolué avec les arrivées de Mickaël GRONDIN et d'Antoine RAIMBAULT (qui va passer son BMF Apprentissage). Voici sur la diapositive suivante les trois points essentiels sur lesquels on peut vous accompagner :



Vous avez nos numéros de téléphone. N'hésitez pas à nous déranger! On rappelle dans les 72 heures maximum selon nos disponibilités. Notre volonté, c'est d'être proche de vous et de vous accompagner tant qu'on peut, selon vos spécificités territoriales.

A noter que le 20 octobre, nous faisons la remise du label FFF Ecole de foot à Preuilly sur Claise au titre de la Journée régionale du Label. Ce club a obtenu le label niveau Espoir l'année dernière. Un membre élu de la LFA, un membre de la D.T.N., les élus de la Ligue et du District seront présents. Vous êtes tous les bienvenus.

N'hésitez pas à nous déranger, on est là pour vous aider. On ne détient pas la science infuse mais on va faire au mieux pour vous être avec vous et essayer de pallier à certaines problématiques de clubs, surtout en cette année de coupe du monde. Les enfants arrivent et vont continuer à arriver dans les deux prochains mois.

3- Football féminin (Mickaël GRONDIN et Nathalie BRETON)

Laurent MAJCHRZAK:

On est très heureux d'accueillir Mickaël au sein du District. Je suis persuadé qu'il va œuvrer pour le bien du football féminin et des nouvelles pratiques.

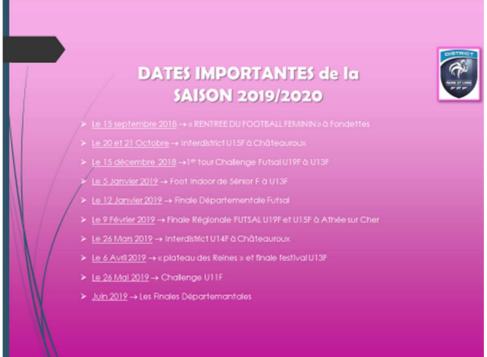
Je voudrais remercier:

- l'équipe dirigeante du District dans son ensemble qui nous met dans de bonnes conditions matérielles pour travailler.
- l'ensemble des éducateurs des clubs pour leur participation tout au long de la saison sur les actions du District.
- l'équipe administrative du District qui nous épaule bien également dans notre travail. Je voulais le souligner ce soir.

Mickaël GRONDIN:

Je m'appelle Mickaël GRONDIN. Je viens de l'Ile de la Réunion. Je suis content d'être ici maintenant et de faire partie de cette nouvelle équipe technique. Je sais que j'ai beaucoup de travail mais je suis très bien encadré par deux responsables de commissions: Nathalie BRETON et Christophe BROSSARD. On va travailler ensemble. On va essayer d'œuvrer pour le football féminin et les nouvelles pratiques.





Le 15 septembre dernier, à Fondettes pour la « Rentrée du foot féminin », nous avons touché 248 jeunes filles. Cela s'est très bien passé. On a eu une très belle journée. C'était une première pour moi. C'était vraiment génial. On espère en refaire une aussi belle l'année prochaine. Je fais un petit clin d'œil au club de FONDETTES qui nous a donné un grand coup de main sur cette journée-là. Comme vous pouvez voir sur les dates importantes de cette saison, il y a des plateaux réservés exclusivement pour les U6F, U7F, U8F et U9F. Elles ne sont pas mélangées aux garçons. Il y aura bientôt des informations complémentaires sur le site du District. On vous invite à envoyer les filles de vos clubs sur ces plateaux même s'il y a des fois que deux ou trois. Qu'elles viennent, qu'elles prennent du plaisir à jouer entre elles, et qu'elles ne se retrouvent pas à jouer avec des garçons toute une saison !



Ce qui va être très important, c'est bien sûr la Coupe du monde féminine en juin prochain. Elle commence le 7 juin. Cela va arriver très rapidement. Dans vos clubs, essayez de créer une émulation par rapport à cela ! De notre côté, on va essayer des animations par rapport à cet événement. Il faut mettre le « paquet » dans les clubs pour arriver à avoir plus de filles dans nos clubs. On est là pour être à vos côtés. Si vous avez besoin d'aide ou d'un conseil, on est là pour vous écouter ou vous apporter notre soutien. J'ai une vidéo sur cet événement de la Coupe du monde féminine.

Visionnage du film annonçant la Coupe du monde féminine en France en juin/juillet 2019.

INTERVENTION DE LA COMMISSION LUTTE CONTRE LES INCIVILITES Patrick BASTGEN, Président de la Commission

Bonsoir à tous,

A l'issue de cette saison 2017-2018, pour la septième saison, on est en baisse dans les incivilités. Je ne vais pas commenter tous les tableaux mais on a eu autant de joueurs à 0 point que la saison dernière : 28 licenciés joueurs qui n'ont plus de point. L'action « licence à point » est bénéfique.



Bilan licence à points

Licenciés concernés :	2016-2017 11 279	2017-2018 11 402
Moins de 10 points :	86	69
0 point :	28	28
MOINS DE 10 POINTS :		
Dirigeants :	1	1
Seniors:	84	57
U14 à U19 :	11	11
<u> 0 POINT :</u>		
Dirigeants:	3	4
Seniors:	24	23
U15 à U19 :	1 U19	1 U18 F



Bilan licence à points

RECUPERATION DES 20 POINTS (aucun carton ou 3 points perdus durant la saison):

2016-2017 **2017-2018** 350 **1155**

STAGES DE RECUPERATION DE POINTS:

2016-2017 2017-2018

Joueurs et Dirigeants : 28 37

NOMBRE DE LICENCÉS AVEC DES POINTS EN MOINS DEBUT DE SAISON 2018-2019 :

2016-2017 **2017-2018** 453 **304**

LICENCE A POINTS

• Malgré les très gros cas que nous avons eu à juger la saison dernière, nous avons constaté pour la 7^{ème} année consécutive, une baisse des incivilités.

9

<u>BILAN DES AIG</u> 2016-2017 2017-2018

AIG EFFECTUEES: 2

BILAN	DE LA LICENCE A POINTS :	2016-2017	2017-2018
•	Licenciés concernés (de U14 à Senior) :	11 279	11 402
•	Licenciés sanctionnés :	4 085	4 154

Moins de 10 points : 86
 0 point : 28

o MOINS DE 10 POINTS :

0	Dirigeants	:	1	1
0	Seniors:		84	57 (dont 3 F)
0	U15 à U19	:	1 U14	11 (U17 à U19)

o <u>**0 POINT :**</u>

0	Dirigeants	:	3	4 (dont 1 F)
0	Seniors:		24	23
0	U15 à U19	:	1 U19	1 U18 F

RECUPERATION DES 20 POINTS (aucun carton ou 3 points perdus durant la saison) :

2016-2017	2017-2018
350	1155

STAGES DE RECUPERATION DE POINTS:

2016-2017 2017-2018

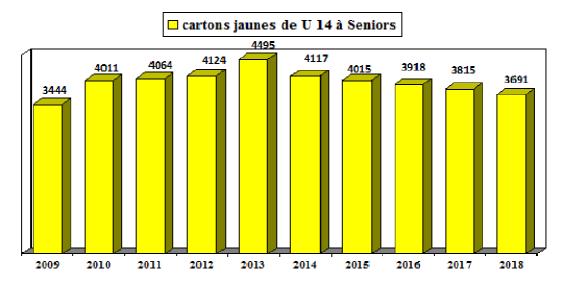
o Dirigeants et joueurs : 28 37

NOMBRE DE LICENCÉS AVEC DES POINTS EN MOINS DEBUT DE SAISON

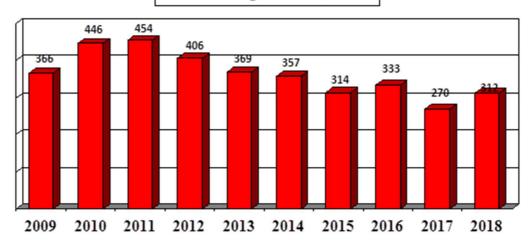
2016–2017 2017–2018 453 304

ANALYSE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Une baisse des cartons jaunes, due essentiellement, à l'instauration du carton blanc, à la prise de conscience des joueurs, à l'application de la licence à points et de l'implication de plus en plus grande des clubs sur les problèmes d'incivilités.
- Malheureusement nous avons aussi, une légère hausse des cartons rouges due à l'augmentation des licenciés et au nombre grandissant d'arbitres



cartons rouges U 14 à Seniors



FAIR-PLAY

- La Commission Lutte Contre l'Incivilité, en charge du Fair-Play, a décidé, pour la saison 2017-2018, de simplifier les feuillets. Au lieu d'un feuillet par match il y avait 2 feuillets par saison (1 pour les matchs allers et 1 pour les matchs retours).
- Malheureusement, pratiquement aucun club n'a renvoyé ses feuillets :

<u>5ème DIV</u>.: 70% de non retour <u>U18</u>: 92% de non retour <u>Féminine</u> 75% de non retour

- La Commission, étant dans l'impossibilité de classer ces clubs, elle décide de ne pas récompenser ces catégories au Mozaïc Crédit Aagricole.
- La Commission, avec l'accord du Comité de Direction du District, a décidé à titre exceptionnel d'offrir 1 ballon aux équipes qui ont renvoyé les 2 feuillets, soit au total pour les 3 catégories, 16 ballons. Ceux-ci vous seront remis à la fin de l'AG
- Pour les catégories : <u>D5, Féminines et U18</u>, la Commission décide de faire une nouvelle tentative cette saison avec les feuillets « Fair-Play », en espérant que TOUS les clubs participeront à cette opération, afin de pouvoir établir un classement et récompenser ces catégories.

En cas de nouvel échec, le « Fair-Play » sera définitivement abandonné pour ces catégories.

INTERVENTION DE LA COMMISSION PROMOTION DE L'ARBITRAGE Alphonse EGEA et MICHAU Gilles, Membre de la Commission

Bonsoir à toutes et à tous,

Notre sigle est désormais C.D.P.A. (Commission Départementale Promotion Arbitrage), plus facile à prononcer que l'ancien C.D.D.R.F. Alphonse EGEA est avec moi. Il est le Président de cette commission. Avec Alain DESRUTIN, on forme le trio qui va sur le terrain dans les clubs en difficultés avec le Statut de l'arbitrage.



Situation pour cette nouvelle saison

* Nous avons à ce jour 13 inscriptions pour la formation 2018-2019 de début Octobre.

Pour rappel: 31 en 2017-2018, 7 en 2016/2017.

- * A ce jour, 23 arrêts vs n-1 (+14 non renouvelés)
- * A ce jour, 16 clubs en infraction.

<u>Patrick BASTGEN</u>: les sessions de formations aux nouveaux arbitres débutent demain. Il y a peu d'inscrits cette année. Nous sommes le district qui en compte le moins. Peut-être est-ce dû au coût d'inscription cette année plus élevé ? N'oubliez pas les bons de formation qui réduisent le coût d'inscription de 50 € pour un arbitre homme et de 100 € pour une arbitre

N'oubliez pas les bons de formation qui réduisent le coût d'inscription de 50 € pour un arbitre homme et de 100 € pour une arbitre féminine.

Philippe GALLE: l'action présentée par Giles MICHAU et le travail qu'ils ont fait est une bonne symbolique de ce qu'on essaye de faire depuis deux ans : plus communiquer, plus se connaître, mieux se faire confiance, apprendre à se redécouvrir. Alphonse EGEA est un ancien arbitre. Il travaille pour le recrutement, la détection et la fidélisation des arbitres depuis longtemps. Gilles est issu de la famille des dirigeants. Les deux familles s'ignoraient un peu auparavant en ayant des idées différentes. Aujourd'hui, c'est un binôme, voir un trinôme car ils se déplacent à trois dans les clubs : Alphonse, Gilles et Alain DESRUTIN. Eux trois 'entendent bien mais on peut dire que globalement, je pense que les familles des dirigeants et des arbitres travaillent ensemble en convergence pour le bien du football tourangeau. C'est une belle symbolique. Merci Messieurs!



Assemblée Générale du District d'Indre et Loire de Football

<u>Historique des actions de la saison dernière</u>

 Rencontre de 13 clubs sur 17 en infraction la saison dernière.

Sur les 13 clubs rencontrés :

- 4 candidats présentés à l'examen de janvier.
- 4 candidats inscrits à la formation d'octobre.
- 1 arbitre recruté par le club.

Donc 9 clubs sur 13 ont régularisé leur situation.

- 2- Opération « lois du jeu » : très faible participation des clubs.
- 3- Pour mémoire, 203 arbitres pour la saison 2017-2018



Déploiement des actions pour cette nouvelle saison

- Rencontre des clubs en infraction à partir de mioctobre.
- 2- Développer l'arbitrage à la touche pour les joueurs de la catégorie U13.
- 3- Sensibilisation des éducateurs à l'action arbitrage à la touche.



Assemblée Générale du District d'Indre et Loire de Football

Déploiement des actions pour cette nouvelle saison

- 4- Malgré une trop faible participation des clubs, nous continuons l'opération « lois du jeu ».
- 5- Interventions en club pour rencontrer les catégories U13/U14/U15/U16/U17 sous forme d'ateliers découverte de l'arbitrage.
- 6- Intervention spécifique auprès des féminines.



Notre objectif: PROMOUVOIR L'ARBITRAGE

Nous y parviendrons seulement si nous avons la participation de tous les acteurs de la famille du football

Merci de votre attention et de votre aide. Bonne saison sportive à toutes et à tous.

RESULTATS DU VOTE DES REGLEMENTS Jean-Paul GOUPY, Président de la Commission des opérations électorales

Concernant le vote sur le passage de la Poule à 10 :

Nombre de voix votantes : 453. Bulletins nuls et blancs : 25

Nombre de suffrages exprimés : 428

Résultats:

- «NON au passage des poules à 10 » : 109 voix, soit 25%.
- « OUI au passage des poules à 10 en D3, D4 et D5 » : 145 soit 34%.
- « OUI au passage des poules à 10 en D4 et D5 » : 174 soit 41%.

Le « OUI au passage des poules à 10 en D4 et D5 » n'a pas obtenu la majorité absolue des voix exprimées (215 voix). Un deuxième tour est donc nécessaire sur les deux dernières propositions.

<u>Fabrice DURAND</u> explique les modalités d'organisation des votes. Le vote aux urnes aura lieu après l'intervention de la Commission des dirigeants par Jean-Paul GOUPY.

INTERVENTION DE LA COMMISSION DE FORMATION DES DIRIGEANTS
Jean-Paul GOUPY, Président de la Commission



de Juin 2017 à Juin 2018 :

104 personnes et 52 clubs ont été impactés par :

- 2 formations Ligue : projet club et s'approprier les clés de la gestion financière.
- 3 réunions d'information : outil « Footclub » et les principes du secrétaire de club.
 - 1 réunion du CDOS : Animer une équipe de bénévoles.
 - 1 réunion dans un club à sa demande.
- 1 réunion décentralisée à Richelieu sur le thème de l'emploi et du projet de club.

On va continuer les formations qui ont bien marché la saison 2017-2018 de manière décentralisée sur l'ensemble du département. Le programme des formations 2018-2019 est un peu ambitieux mais je pense qu'on peut arriver à solliciter dans vos clubs des dirigeants. C'est quelque chose d'important.

Il y a des thèmes qui vont être forts comme :

- Accompagnateurs d'équipes : le module n'est pas encore finalisé.
- Connaissance de l'association : c'est valable pour tous les nouveaux dirigeants.



Assemblée Générale du District d'Indre et Loire de Football SAISON 2018 - 2019

THEMES	Dates	Lieu	Inscription - contact	Qui ?
Accompagnateurs d'équipes U6-U11	15 ou 17 ou 24/09 + Octobre	2 ou 3 secteurs	IR2F + District	Dirigeants, parents licenciés
Secrétariat + Footclubs	Sept - Octobre Lundi semaine impaire	Chinonals	District	Présidents de clubs et secrétaires
Connaissance de l'association : appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant	Novembre le Samedi		IR2F	Tout nouveau dirigeant, présidents, secrétaires
Connaissance de l'association : découvrir le cadre associatif du football	fin Janvier		IR2F	nouveau président de club, nouveau dirigeant
Gestion de club, gestion de projet Mobiliseret animer un projet	Décembre le Samedi		IR2F	Présidents de clubs et dirigeants



Assemblée Générale du District d'Indre et Loire de Football SAISON 2018 - 2019

Gestion de club, gestion de projet Construire et promouvoir un projet	Février le Samedi		IR2F	Présidents de clubs et dirigeants
Ressources financières : s'approprier les clés de la gestion financière	Octobre le Samedi		IR2F	Trésoriers et/ou Présidents
Ressources financières : optimiser les ressources financières	Janvier le Samedi		IR2F	Trésoriers et/ou Présidents et/ou dirig sponsoring
Communication : Gestion de conflits	fin Janvier		IR2F	Présidents de club, responsables techniques
Fonction Employeur : Accompagner le salarié et développer l'emploi	A étudier	A étudier	IR2F	Présidents de club

Ce calendrier est prévisionnel. Il pourra bouger. On mettra des dates et des lieux sur toutes ces formations.

Ce que je souhaiterai, c'est qu'il y ait 10 à 12 personnes minimum par session. Sachez une chose, lorsque ces formations sont mises en place dans les secteurs, il y a des intervenants formés qui se déplacent. Il y a des intervenants extérieurs de la FFF qui viennent également. Ce serait bien d'avoir un minimum d'inscrits sur ces formations. Ces formations sont généralement le samedi puisqu'elles durent 4 heures.

Je voudrai passer aussi deux / trois messages :

- le besoin en formateurs : on est actuellement 4 formateurs identifiés IR2F. On a besoin de gens qui viennent rejoindre l'équipe de formateurs. Il nous en faudrait au moins deux. On va publier dans les deux semaines à venir des appels à candidatures pour postuler à ces postes de formateurs.
- la formation des dirigeants est une démarche. Si vous avez commencé à la faire, je souhaite que vous alliez au bout de cette démarche. Le District pourrait être moteur dans la Ligue sur ce sujet. Il faut continuer. Il faut se lancer dans cette formation des dirigeants. Il faut absolument que les présidents de clubs prennent le problème à bras le corps et que vous incitiez un à deux dirigeants par saison à de former. C'est 4 heures par module. De toute façon, si vous ne le faites pas, un jour la F.F.F. vous l'imposera. Dans les saisons à venir, si un dirigeant prend une licence, il devra suivre un module. Les arbitres se forment, les éducateurs se forment, la labellisation va bientôt imposer que les dirigeants se forment. Votre intérêt est que vos clubs soient labellisés. C'est sûr. Vous avez fait un premier pas. Maintenant, il faut franchir le pallier suivant. Je pense qu'il faut y aller.
- on va tout mettre en œuvre pour décentraliser ces formations sur l'ensemble du territoire. On a déjà été à Amboise. On va continuer dans ce sens-là. Peut-être une ou deux auront lieu au District. Le reste sera décentralisé au cœur des clubs. N'hésitez à mutualiser vos efforts de déplacements en covoiturage. Je pense que c'est possible.

La formation des dirigeants est un beau chantier. Tout le monde semble intéressé au travers des questionnaires reçus. Maintenant il faut y aller.

Merci beaucoup de votre attention. Bonne saison 2018-2019.

VOTE AUX URNES

Deuxième tour vote « passage des poules seniors à 10 équipes »

QUESTIONS DIVERSES

Question du club du RICHELAIS JEUNESSE SPORTIVE:

Je suis Bruno LISSOIR, je suis un jeune président, j'aimerai comprendre une décision de la Commission d'appel disciplinaire. Dans la critique, je veux essayer de comprendre. Je vous raconte les faits. A la fin du dernier match des U13 la saison passée, les esprits s'échauffaient un peu comme sur beaucoup de matchs, un de nos dirigeants a attrapé un des joueurs adverses par le bras pour le sortir du terrain. Il commençait à être virulent avec les spectateurs. Suite à cela, un dirigeant de l'équipe adverse l'a frappé violemment d'un coup de poing, occasionnant un arrêt de travail et surtout une opération de la mâchoire. Toutes les personnes présentes autour du stade : parents, éducateurs, dirigeants, supporters ont bien réagi. Aucune violence n'a suivi ce coup. On lui reproche d'être intervenu alors qu'il ne figurait pas sur la feuille de match. Certes, il n'avait pas peut-être pas le droit. Je ne pense que c'était le rôle du jeune éducateur en place, ni le rôle de l'arbitre âgé de 15ans. Suite à ces événements, il a écopé de 5 mois de suspension en Commission de discipline et ensuite de 12 mois fermes en Commission d'Appel. J'ai toujours essayé de comprendre. On m'a expliqué que les commissions disciplinaires sont indépendantes. Pour le coup, elles le sont un petit peu de trop. Jean-Laurent DAVID, pour ne pas le citer, que toute la salle connaît, est un dirigeant exemplaire. Depuis 30ans, aucune personne ne vous dira du mal de lui je pense. Il n'a jamais compté ni ses heures, ni son carburant comme beaucoup d'entre vous. Il a travaillé avec la classe foot du collège de Richelieu. Il était présent à l'Amicale des éducateurs du District. Il a entraîné des centaines de gamins. Tout le monde est unanime. Mais un peu de discernement serait la bienvenue. Si l'AG avait eu lieu il y a trois mois, il aurait fait partie de tous les médaillés qui étaient là. Il le mérite cent fois comme ceux qui ont été récompensés. Maintenant, il passe par la case prison sportive. Je ne vous parle pas de l'amende et du dirigeant qu'on a perdu. Pour finir, je parle en tant que papa, j'ai un fils de 8ans. Il joue en U9 du RICHELAIS J.S. Si un jour, il joue contre un de vos clubs et qu'il vous manque de respect, je vous autorise à le prendre par le bras et à le sortir du terrain. Je ne porterai pas plainte. Au contraire, je vous remercierai de participer à son éducation. Monsieur le Président, j'aimerai savoir comment je peux arriver à comprendre cette décision et à l'expliquer à tous mes dirigeants. Merci pour votre réponse.

Réponse de Philippe GALLE :

J'ai, moi aussi été dirigeant et président de club pendant 19 ans. J'avais aussi le sentiment, quand il y avait des décisions de discipline injustes, d'être surpris et désabusé par ces décisions. Notre liste a été lue avec un principe qui est l'équité. On essaye d'être le plus équitable possible. On peut se tromper. En discipline et en appel de discipline, je dirai même que c'est la justice qui doit s'appliquer. Moi, je ne peux pas remettre en cause une décision de discipline ou d'appel de discipline. Les personnes qui composent ces commissions, ont jugé les faits de manière objective, de manière désintéressée avec les éléments qui ont été portés à leur connaissance et qui ne sont peut-être pas, Bruno, ceux que tu viens de citer. Ils ont pris en compte ces éléments-là. Je veux juste porter à votre connaissance que dans la Commission d'appel de discipline, il y a deux présidents de clubs, qui sont présidents de clubs respectivement de 300 et de 400 licenciés environ. Forcément, ils vous représentent, vous la famille des dirigeants. Si la commission a été dans ce sens-là, c'est avec les faits qui ont été une nouvelle fois présentés. Une autre personne en face a pris 7 ans de suspension ferme en appel de discipline. Les membres de l'appel disciplinaire ont été dans le sens d'une aggravation de leur peine. Je suis vraiment contrit de votre situation et je vous remercie d'avoir accepté que l'A.G. ait lieu ici. Malheureusement, on ne peut pas refaire une instruction à chaque fois. Les faits ont été rejugés la semaine dernière. Peut-être et certainement, vous jugez que la peine est sévère. Mais les commissions de discipline et d'appel de discipline sont des commissions indépendantes pour lesquelles nous, élus, ne pouvons intervenir. C'est aussi le principe de la justice en France. C'est la justice qui est rendue au District d'Indre-et-Loire de football, à la Ligue et à la FFF. Je comprends que vous puissiez être amers et désabusés et encore plus, Jean-Laurent DAVID qui a travaillé à la Commission J.T. du District pendant des longues années. C'est quelqu'un dont on sait qu'il a effectivement une carrière exemplaire d'éducateur. Je ne peux que regretter cela. Sachez en tout cas que les membres des commissions ont jugé avec la plus grande équité et la plus grande justice possible. On ne peut pas revenir ici à l'A.G. sur des faits qui se sont déroulés il y a trois mois et sur des décisions disciplinaires. Je suis obligé malheureusement de clore le sujet sauf à amener des éléments tangibles. Je suis le garant des institutions. J'espère et je pense vraiment que les membres des commissions disciplinaires ont jugé en leur âme et conscience.

INTERVENTION DU C.D.O.S.37 Sophie GABORY, Vice-Présidente du Comité Départemental

Bonsoir à tous,

Je représente Pierre Henri LAVERAT, qui est Président du Comité Départemental Olympique et sportif. Il est, ce soir retenu à Orléans pour une réunion du Comité régional à laquelle assistent beaucoup de présidents de ligues régionales sportives. J'étais heureuse d'intervenir après l'allocution sur la formation. C'était un des maîtres mots de notre Président. Je vois avec grand plaisir que le District s'est associé au C.D.O.S. pour des formations. Je vous incite vivement à vous inscrire à toutes ces formations. L'année dernière, le 13 septembre 2017, à Lima, la France et Paris notamment a été désignée ville hôte des Jeux Olympiques 2024. On était tous heureux. C'était une vraie chance pour le sport français. Depuis, cela a été de catastrophes en catastrophes :

diminution des aides de l'Etat, du CNDS (-40% en moyenne),

- moins d'emplois aidés. Attention les Volontaires en Service civique ne sont pas des emplois. Il s'agit d'une forme d'intégration dans le monde du travail mais ce n'est pas un travail. Il y a une grande différence.
- il y a quelques semaines, on a tous entendu parler de la disparition des 1600 postes de cadres techniques.
- on a également vu aussi que toutes les fédérations sportives perdent des licenciés. Elles rééquilibrent leurs chiffres avec d'autres pratiques dites « nouvelles pratiques ». On est dans un phénomène de société où il y a maintenant une démarche plus « ubérisée ». Pour résumer, je suis jeune, je prends mon smartphone, je regarde s'il y a des copains qui se réunissent pour jouer au football ponctuellement. Les jeunes d'aujourd'hui ne cherchent plus de contraintes. Ils ne sont plus intégrés dans les clubs. On est face à ce genre de chose tous les jours.
- on est face à une réforme territoriale. Quelle sera la proximité demain ? Ce sera le département ou pas demain ?

Il y a tous ces faits qui impactent le sport. On ne sait pas non de quoi sera fait le Ministère des sports demain. Le Ministère va-t-il être maintenu? On ne sait pas vers quoi le gouvernement veut aller en terme de sport. On est tous sûrs d'une chose. Paris a les Jeux Olympiques. On va vers la haute performance, vers du haut niveau. Mais les joueurs de haut-niveau aujourd'hui sont tous passés par un club. Aujourd'hui, on est là pour les clubs. Le Ministère utilise désormais le terme de pratiquant de sport et non plus licencié. On doit donc se poser la question : qu'apporte le club ? On est tous attachés à un club. On est tous là à parler ensemble de club car on y croit. On croit aux valeurs associatives, aux valeurs éducatives. On forme des footballeurs pour vivre ensemble, pour mieux se gérer, pour partager et pour rencontrer des gens. On défend ces valeurs. Aujourd'hui, nous dirigeants, a-t-on les moyens de défendre ces valeurs, et notamment de payer des éducateurs pour encadrer les jeunes ? Le football génère beaucoup d'argent. Une partie revient dans les clubs. Beaucoup d'autres sports sont en grande difficulté. Ils ne peuvent pas payer leur cadre technique. Ainsi, des clubs se disent que le coût de la licence sera de 400 € à l'année par personne. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? Le CDOS auquel appartient Philippe GALLE essaie de bouger. Il y a quatre ans, on avait déjà réagi contre la baisse du CNDS. On avait décidé de quitter la salle le jour de la présentation du CNDS devant le Directeur départemental de la Cohésion Sociale. Le président du CDOS avait pris la parole. C'était chaud. Le CDOS n'avait pas été ensuite invité à certaine réunions. Après, nous n'étions pas allé au-delà. Mais cette année, on se dit « cela suffit! Il faut qu'on bouge ». Si on est 20 à bouger, cela ne servira à rien. Notre mission est de vous informer. On vous informe donc aujourd'hui qu'il y a de réels problèmes dans la direction que prend le sport de masse.

On est tous pour les Jeux Olympiques. On a envie que cela brille. On a envie de revivre des moments comme à la Coupe du Monde de football. On a tous envie de faire vivre notre territoire, de faire dérouler des matchs de football, qu'il y ait des clubs partout, des compétitions et qu'il y ait d'autres sports. Qu'est-ce qu'on propose de faire ?

- pétition à signer sur internet.
- flyer créé pour distribuer aux parents et leur expliquer pourquoi aujourd'hui on est train de vivre la mort du sport. On ose le dire. On a des logos. On a des dessins qui sont très violents.
- A la Réunion par exemple, vous avez peut-être entendu parler d'un week-end mort au niveau du sport. Les affiches étaient noires et blanches avec écrit « la mort programmée du sport ». Aujourd'hui, on en est là.

Il est important que vous preniez conscience de cette mort du sport mais que les parents aussi en prennent conscience. Ceux qui vont être impactés, c'est eux ! Demain, si les parents doivent payer 400 € par licence pour trois enfants, cela fera 1200 €. Si on dit au contraire que la licence reste à 150 €, alors il n'y aura plus d'éducateurs diplômés dans les clubs et pour les entraînements, les parents seront mécontents de la qualité de l'enseignement rendu. Demain, si on arrive plus à avoir une filière qui amène les jeunes sportifs vers les centres de formation, cela va poser problème. La base du sport est impactée.

• très bientôt, on va faire une conférence de presse pour expliquer les actions que le CDOS va mener. Il faut que vous soyez avec nous dans ces actions (dirigeants, éducateurs, joueurs) et avec les parents. Si on est seulement 300 dans la rue pour se faire entendre, cela ne servira à rien. En Indre-et-Loire, il y a 150.000 licenciés dans les clubs sportifs sur plus de 600.000 habitants. Ces actions impacteraient presque toutes les familles. Vous allez être le relai de toutes ces actions.

Je vais vous lire le courrier qu'a écrit aujourd'hui Pierre Henri LAVERAT :

« Monsieur le Président, la nouvelle gouvernance du sport c'est un désengagement presque total de l'Etat. Les conséquences seront graves pour les clubs de base. La pétition nationale lancée au plus haut niveau par le Comité Olympique et Sportif Français doit recueillir. Sont concernés : tous les comités, tous les clubs, tous les adhérents, tous les parents, tous les acteurs qui gravitent autour du sport et tous ceux qui se sentent concernés de près ou de loin par le sport. 150.000 licenciés dans les clubs d'Indre-et-Loire, 150.000 pratiquants une activité sportive en dehors des clubs, c'est au minimum 300.000 licenciés qui doivent signer la pétition nationale dans le département. Mobilisons-nous! Mobilisez-vous! Et mobilisez toutes les personnes de votre entourage! Signons! Signez! La jeunesse risque d'en subir un lourd préjudice à court terme. Pour trouver cette pétition, allez sur le site internet « le sport compte » édité sur France-olympique CNOSF.com. Allez chercher cette pétition et signez la, et dites-le aux autres! On compte vraiment sur l'effet de masse. Si on se limite à dire « il y a qu'à, il faut qu'on.. », il va ne rien se passer. La seule solution pour nous est de dire: « oui, nous, on veut appartenir à l'Etat. Oui, le sport est porteur de valeurs. Oui, le sport aide à s'intégrer dans la société ». A priori, il y des gens qui ne le voient pas comme ça. Il faut vraiment signer. Le CDOS est à votre disposition. Peut-être qu'on ne sera plus là demain...Pour l'instant, on est là et on vous le fait dire.

Merci de nous avoir invités. Merci de vous sentir sportif et acteurs de ce qui va se passer demain.

Je salue la présence de Marc MATTEBOUTE.

RESULTATS DU VOTE DE L'ELECTION GALLE Philippe, Président du District

Nombre de voix votantes : 453. Bulletins nuls et blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 453

Résultats: «Prisca MARTIN »: 453 voix, soit l'unanimité.

Félicitations à Prisca MARTIN.

RESULTATS DU VOTE DES REGLEMENTS Jean-Paul GOUPY, Président de la Commission des opérations électorales

Concernant le vote sur le deuxième tour du passage de la Poule à 10 :

Nombre de voix votantes : 409. Bulletins nuls et blancs : 46 voix Nombre de suffrages exprimés : 363

Résultats:

- « OUI au passage des poules à 10 en D3, D4 et D5 » : 113 voix soit 31 %.
- « OUI au passage des poules à 10 en D4 et D5 » : 250 voix soit 69 %.

Le « OUI au passage des poules à 10 en D4 et D5 » a obtenu la majorité absolue des voix exprimées (fixée à 183 voix).

Les poules de 10 s'appliqueront donc aux championnats D4 et D5 à compter de la saison 2019-2020.

INTERVENTION DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE Jacky FORTEPAULE, Président de la Ligue

Bonsoir à tous,

Il m'est très difficile d'intervenir maintenant après tout ce que vous venez de dire. Je ne ferai pas de redondance mais je soutiens, au nom de la Ligue Centre Val de Loire le CDOS de toutes de nos forces car leur discours est le vrai discours. Merci d'avoir su passer ces messages. Ils nous vont au cœur. Nous sommes de tout cœur avec vous.

Je voudrai vous dire plusieurs choses au niveau de la Ligue.

D'abord, j'ai plaisir à être ici. J'aime le terrain. Je n'aime que le terrain. Etre parmi vous, c'est quelque chose de merveilleux et de fabuleux. Cela permet de rencontrer de vieux copains, dirigeants de clubs. J'ai connu certains il y a quelques années en arrière. Et puis les nouveaux, je ne les vois pas souvent. Ils font partie de la grande famille du football régional. Lorsque j'ai été invité par Philippe, je me suis dit : « il faut que j'y aille, il faut que je vienne faire la bise à Philippe BONNET car on se connait depuis longtemps, mais aussi à mon copain Philippe GALLE et je n'oublie pas Jean-Paul GOUPY qui fait un travail fabuleux au niveau de la formation des dirigeants et ainsi que beaucoup d'entre vous qui travaillent et qui font beaucoup dans les commissions départementales et régionales.

Ensuite, la Ligue, ce n'est pas forcément un grand machin qui vous pique des amendes, qui vous fait payer des licences, qui n'est pas sympa sur le plan administratif ou sur certaines décisions. Quand j'étais moi-même président de club, je rouspétais aussi. La ligue, c'est parfois un accueil mitigé mais c'est parfois aussi l'oubli que le football est un sport d'équipe avec des comportements individuels. La Ligue, c'est une grosse « bécane » qui fait 5,5 millions de budget avec 50 personnes qui n'est pas facile à gérer. C'est un petit peu une entreprise. Je souhaite de tout mon cœur que cette entreprise, dans le temps, ne perde pas à l'esprit que c'est une culture et un état d'esprit d'équipe. Nous sommes un sport collectif. Ne l'oublions jamais! On entend beaucoup de choses sur les terrains. Trop souvent, je vois des comportements individuels qui n'ont rien à voir avec l'état d'esprit et nos valeurs comme la solidarité. Je sais que vous êtes conscients de tout ça. Ce n'est facile. Je suis navré d'entendre dire que sur des matchs de jeunes filles qu'il y a des problèmes. Il y a quelque chose qui ne va quelque part. Notre travail, notre plaisir, notre passion est de travailler avec les districts et les clubs. Sans vous, cela ne peut pas marcher. Moi, j'ai la chance d'être à grâce à vous.

La Ligue, c'est aussi une équipe technique de très grande qualité. J'ajoute à cette équipe technique, les équipes techniques départementales qui ont un niveau d'excellence. C'est peut-être grâce à vous car ils viennent dans vos clubs. Ils vous méritent et vous les mériter.

Merci à l'équipe technique. Je vous rends hommage publiquement.

La Ligue est également championne de France sur l'entente entre ses districts. Nous sommes une ligue où nous formons une équipe. Avec les présidents de district, il y a de la cohésion, de l'amitié. Cela fonctionne. Pour bon nombre de ligues régionales, ce n'est pas tout à fait la même histoire....Je suis très fier de tout çà.

A vous tous et à vous toutes qui œuvrez pour le football, continuez à faire comme cela!

J'ai eu mal tout à l'heure car je suis un passionné, j'ai été un dirigeant de club. J'ai entendu l'histoire du président du club qui nous accueille ce soir. Qu'il sache, que même à notre niveau, nous subissons des épisodes malheureux incompréhensibles. Sauf que le respect des décisions fait aussi partie également des valeurs du football. C'est comme cela. Les commissions disciplinaires sont indépendantes. Vous savez, pour moi, président de ligue, il n'est pas facile de trouver des personnes qui viennent tous les mardis ou jeudis passer une après-midi et étudier des dossiers parfois délicats. Je dis toujours qu'il y des dossiers qu'on ne devrait pas voir. Bien sûr que les commissions disciplinaires et appel disciplinaires fonctionnent, mais après tout, c'est vous qui vous vous invitez à ces commissions. Ce n'est pas moi qui vous invite. Ce serait bien qu'on voit un petit peu moins de choses sur les terrains. Même si ce n'est pas facile pour vous de gérer tous les égos et les comportements de votre club. Aujourd'hui, le football a une bonne image. Nous sommes champions du monde, nous tous. Mes collègues l'ont très bien dits tout à l'heure. A ce titre, nous avons des droits et des devoirs pour nos gamins, pour nos dirigeants, pour nos bénévoles et pour nos joueurs. Je suis très heureux d'être parmi vous. C'est surement la dernière fois que je viens vous voir car le temps passe d'une part. D'autre part, je termine mon mandat dans deux ans. Je vous remercie pour la qualité d'accueil, pour votre gentillesse et puis pour tout ce que vous faites pour le football.

Bonne soirée. Bonne fin de saison.

Merci.

REMISE DES RECOMPENSES Philippe GALLE, Président

1- Trophées des champions

Nous allons remettre les trophées aux équipes championnes de leur poule à l'issue de la saison 2017-2018:

1^{ère} Division : JOUE LES TOURS FCT 1 - REMIS

2^{ème} Division : Poule A : EB ST CYR 2- REMIS

Poule B: US ST PIERRE DES CORPS 2

3^{ème} Division : Poule A : AS PAYS DE RACAN 1 - REMIS

Poule B: FC OUEST TOURANGEAU 3- REMIS

Poule C: FC ETOILE VERTE 1- REMIS

Poule D: US SAVIGNY EN VERON 1- REMIS

4^{ème} Division : Poule A : GS MONTHODON 1

Poule B: ES CHARGE 1

Poule C : AS CHARNIZAY ST FLOVIER 1
Poule D : C. DEPORTIVO ESPAGNOL TOURS 1

Poule E: AS ANCHE 1- REMIS

Poule F: FA ST SYMPHORIEN TOURS 1- REMIS

5^{ème} Division : Poule A : AS ANCHE 2 REMIS

Poule B: LANGEAIS CINQ MARS F 3

Poule C: FC BLERE VAL DE CHER Ent 3 ATHEE SUR CHER REMIS

D 1 Féminines : TOURS FC 3

D2 F Niveau 1 : ESO NOTRE DAME D'OE 1 Niveau 2 : US ST PIERRE DES CORPS 1

U19 F Niveau 1 : RC VAL SUD TOURAINE

Niveau 2 : AVF BOURGUEILLOIS

U18 : Bi Départemental : AC AMBOISE – AMS NAZELLES NEGRON *ENT 1

D1:

D3

U15

EB ST CYR/LOIRE 1 REMIS

D2 Poule A: FA ST SYMPHORIEN TOURS
Poule B: REIGNAC CHAMBOURG VI

Poule A: AVF BOURGUEILLOIS

Poule B: FC VAL DE BRENNE ENT VOUVRAY ROCHECORBON
Poule C: FC BLERE VAL DE CHER Ent ATHEE SUR CHER

U17 D1 : AS MONTLOUIS D2 : SC AZAY CHEILLE

D1 : AS MONTS

D2 Poule A: FC OUEST TOURANGEAU 1

Poule B: AS LUYNES ENT FONDETTE PERNAY

Poule C: FA ST SYMPHORIEN TOURS

D3 Poule A: US MONNAIE ENT CHANCEAUX
Poule B: FC METTRAY LA MEMBROLLE 2

Poule C: FC GATINE CHOISILLES
Poule D: SC AZAY CHEILLE

Poule E: AS VALLEE DU LYS ENT MONTS
Poule F: AS PAYS MONTRESOROIS

U15 à 8 D1 : FC OUEST TOURANGEAU 2

D2 : ESC PERRUSSON ENT

U 15 F Niveau 1 : AVF BOURGUEILLOIS
Niveau 2 : AF BOUCHARDAIS

2- Ballons fair-play

Nous allons remettre les trophées aux équipes championnes de leur poule à l'issue de la saison 2017-2018:

D5 Poule A: US SEPMES DRACHE

ST CATHERINE DE FIERBOIS CROUZILLES ent 2

FC2M3

Poule B: TOURS TURK

NAZELLES NEGRON 2 NOUZILLY ST LAURENT 2

Poule C : FC BLERE ATHEE ent 3
ESVES ST SENOCH 2

ORBIGNY NOU GEN LO MO ent 2

ESVRES/INDRE 3

Féminines D1: US SEPMES DRACHE 1

RACING LA RICHE 1

D2: US HUIMES 1 Ent ST BENOIST 1

ESO NOTRE DAME D'OE 1

FC2M 1

US YZEURES PREUILLY 2 ent CHARNIZAY 2

Concernant les U18, seulement 2 équipes, d'un même club ont retourné les feuillets, mais ce club est malheureusement exclu du challenge Fair-Play pour discipline. Donc pas de ballon pour cette catégorie.

3- REMISE DES DOTATIONS COUPE DE France

2 sacs à ballons par club

ALLOCUTION DE CLOTURE

GALLE Philippe, Président du District

Il me reste à conclure. Je voudrais adresser plusieurs remerciements :

- * tout d'abord à l'équipe dirigeante accueillante avec ce petit bémol qui me contrit beaucoup. Je sais ici que les valeurs de la vie et du football sont assez respectées. Cela laisse un goût amer. Encore merci pour votre gentillesse et votre détachement par rapport à ce qui s'est passé et votre qualité d'accueil. Encore merci. Je vous souhaite une très belle saison.
- * à notre équipe de salariés qui travaillent dans la bonne humeur et avec sérieux, en vous écoutant parce que c'est naturel chez eux. On a essayé de mettre l'accent sur l'écoute aux clubs. Ils le faisaient déjà naturellement. L'équipe des salariés est à votre service.
- * à mes coéquipiers et coéquipières du Comité de direction qui sont vraiment solidaires. On est partis à seize. On est toujours seize à ce jour et sans ombre. J'espère que cela va durer encore deux ans cela.
- * à vous tous bénévoles désintéressés qui vous investissaient sans compter pour le bien-être de tous les licenciés. En aparté, on échangeait avec les dirigeants locaux. Ils me disaient qu'avec certaines décisions des instances, il est difficile de maintenir nos effectifs. J'en suis très conscient. Ce n'est pour cela qu'il faut baisser les bras face aux jeunes qui se comportent mal. Il ne faut surtout pas le faire. Nous sommes garant des valeurs en étant les gardiens du temple. Je vous fais confiance. Je vous souhaite une très belle saison sous le signe du fair-play, et des victoires. A très bientôt sur les terrains. Bon week-end.

Je vous invite à prendre le verre et le sandwich de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée à 22h30.

Prochaine AG le 14 juin 2019 (lieu à définir). Les clubs disposés à l'organiser peuvent se manifester.

Casse-croûte offert par le District

Patrick BASTGEN

Secrétaire Général

Philippe GALLE

Président du District



ANNEXE 1 : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TEXTES

Assemblée Générale 21 septembre 2018

1- PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULIN DEPARTEMENTAUX

Textes actuels	Textes modifiés
Chapitre 15 : Accessions et descentes	Chapitre 15 : Accessions et descentes
Article 22 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 du présent Règlement et à l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, les accessions et descentes, faisant l'objet du présent article, sont déterminées dans le tableau des Montées et des Descentes des Championnats Départementaux à l'issue de la saison concernée figurant en annexe.	Article 22 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 du présent Règlement et à l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, les accessions et descentes, faisant l'objet du présent article, sont déterminées dans le tableau des Montées et des Descentes des Championnats Départementaux à l'issue de la saison concernée figurant en annexe. Article 23
Article 23 1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.	1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. Concernant les montées de D5 en D4, les équipes vainqueur de chaque poule sont qualifiées pour accéder, la saison suivante, au championnat D4. Pour compléter la D4 conformément au tableau des Montées et des Descentes, il est fait appel, selon la nécessité, à une ou plusieurs équipes classées 2ème ou 3ème dans les poules de D5. Ces équipes

	seront départagées selon le coefficient sportif (nombre de points divisé par nombre de matchs). Si l'égalité subsiste, il sera fait application par ordre, des dispositions des alinéas 2, puis 4 de l'article 3 du présent règlement.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Origine : Comité de Direction.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

(terrain du premier nommé).

Toytos estuals	Toytos modifiés	
Textes actuels	Textes modifiés	
PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES	PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES	
Article 3:	Article 3:	
a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.	a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.	
L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure. b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.	L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure. b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.	
La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.	La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.	
Article 4:	Article 4:	
a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques. Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.	a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques. Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.	
Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort	Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort	

(terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sans prolongations conformément aux lois du jeu.

h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sous forme de tie-break (5 tirs minimum par équipe), sans prolongations conformément aux lois du jeu.

• Tirs au but sous forme de tie-break

o 1^{er} tireur : équipe A o 2^{ème} tireur : équipe B o 3^{ème} tireur : équipe B o 4^{ème} tireur : équipe A o 5^{ème} tireur : équipe A o 6^{ème} tireur : équipe B o **7**^{ème} tireur : équipe B o 8ème tireur : équipe A équipe A o 9^{ème} tireur : o 10^{ème} tireur : équipe B o *Etc....*

Origine : Comité de Direction du District.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé

pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec

Textes actuels	Textes modifiés	
SYSTEME DE L'EPREUVE	SYSTEME DE L'EPREUVE	
Article 2: La coupe se déroule dans les conditions suivantes: 1 — Matchs allers simples. Les équipes seront réparties en poules de 3 ou 4 équipes maximum selon le nombre d'équipes engagées. 2 — La compétition propre comprenant, les ½ finales et finale. Seront qualifiées pour les ½ finales, les deux premières de chaque poule. Les Dispositions des règlements généraux des championnats du District sont applicables.	poules de 3 ou 4 équipes maximum selon le nombre d'équipes engagées. 2 – La compétition propre comprenant les barrages, les ½ finales et finale. Seront qualifiées pour les ½ finales, les deux premières de chaque poule.	
PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES Article 3 :	PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES Article 3 :	
a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.	a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.	
L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure. b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches	L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure. b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches	

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé

pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord

l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4:

a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.

Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sans prolongations conformément aux lois du jeu.

h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4:

a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.

Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sous forme de tie-break (5 tirs minimum par équipe), sans prolongations conformément aux lois du jeu.

• Tirs au but sous forme de tie-break

1^{er} tireur: équipe A
 2ème tireur: équipe B
 3ème tireur: équipe B
 4ème tireur: équipe A
 5ème tireur: équipe A

 6ème tireur: équipe B 7ème tireur: équipe B 8ème tireur: équipe A 9ème tireur: équipe A 10ème tireur: équipe B Etc
3 200

Origine : Comité de Direction et Commission Féminines.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

4 - PROPOSITION DE REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININES DEPARTEMENTAUX

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS DU DISTRICT

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, le présent règlement précise les détails d'organisation des championnats départementaux Féminins Seniors F, U19F, U13F et U11F.

Article 1 - ORGANISATION

Le District d'Indre et Loire organise chaque saison des championnats départementaux féminins dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

Article 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

Article 3 - CLASSEMENTS

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et des Districts.

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des équipes s'effectue de la façon suivante :

- 3.1 il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les équipes ex-æquo ;
- **3.2** en cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex-æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :
 - de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés par les équipes ex-æquo au cours des matches les ayant opposées (goal-average particulier),
 - de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat (goal-average général),
 - de la meilleure attaque à la fin du championnat,
- **3.3** si l'égalité subsiste un match supplémentaire pourra avoir lieu (avec prolongations éventuelles) sur terrain neutre. A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.

Article 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats départementaux féminins sont stipulées dans chaque règlement spécifique

Article 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats départementaux féminins est déterminé par chaque règlement spécifique.

Pour les modifications parvenues avant le premier match de championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

Article 6 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition (sauf championnats interdistricts gérés par le District gestionnaire) est de la compétence de la Commission Départementale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Départementale de Discipline et de la Commission Départementale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Départementale Sportive est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

Article 7 – Ententes

• Une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciées de la

icle 8 – Réservé	
icle 9 – Réservé	
icle 10 cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive	•
gine : Commission Féminine.	
s de la C.D.R.T. : Avis favorable.	
s du Comité de Direction du District : Avis favorable	

catégorie.

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8

Article 1: ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.

Article 2: SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3: DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12.

Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1: poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4. 2: poule Division 1 et Division 2

Montées:

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes:

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réservé

Article 7 – Réservé

Article 8 – Réservé

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1ère et 2ème Division

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

Origine : Commission Féminine

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U19F à 8

Article 1: ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2: SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U16F -U17F –U18F–U19F et U15F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1: Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U19F à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour.

Article 4: ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réservé

Article 7 – Réservé

Article 8 – Réservé

Article 9 - RECOMPENSES

Le titre et un trophée de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

Origine: Commission Féminine

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U15F à 8

Article 1: ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2: SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U15F, U14F, U13F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 35 min
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1: Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3: DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U15F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4: ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réservé

Article 7 – Réservé

Article 8 – Réservé

Article 9 - RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

Origine : Commission Féminine

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 8

Article 1: ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2: SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1: Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3: DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4: ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réservé

Article 7 – Réservé

Article 8 – Réservé

Article 9 - RECOMPENSES

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

Origine: Commission Féminine

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

AG du 21 septembre 2018

Page 59

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 5

Article 1: ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2: SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U12F, U13F et U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	50 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	2 x 30 min Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	A la ligne médiane
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres

Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *

^{*} La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3: DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4: ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réservé

Article 7 – Réservé

Article 8 – Réservé

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

Origine: Commission Féminine

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U11F à 5

Article 1: ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2: SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	40 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	Phase1 : 50min max (2 x 25') ou (2 matchs de 1 x 20') Phase 2 : 2 x 25' Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Phase1 : Défi technique Phase2 : Défi jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	N'existe pas
Remplacement	A un arrêt de jeu

Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *
Classement	Aucun

^{*} La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 2.1: Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3: DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U11F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

La commission Féminine se réserve le droit de modifier le déroulement des épreuves dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 4: ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5: HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réservé

Article 7 – Réservé

Article 9 – Réservé

Article 9 – RECOMPENSES

N'ayant pas de classement donc aucun titre décerné.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Féminine.

Origine : Commission Féminine.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable

5 - PROPOSITION DU REGLEMENTS DES COUPES FUTSAL JEUNES

COUPE FUTSAL JEUNES (U13 - U15 - U18)

Article 1:

Afin de promouvoir le FUTSAL chez les jeunes et développer la pratique, le District organise chaque saison une coupe Futsal départementale réservée aux équipes U13 – U15 et U18 des clubs d'Indre et Loire.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Lors de l'engagement des clubs dans les compétitions départementales (Championnat et Coupe), engagement automatique en Coupe FUTSAL Jeune dans chaque catégorie. Une équipe par club y compris pour les clubs régionaux.

En cas de refus de participer, la désinscription est possible sans frais, à l'initiative du club.

En cas absence lors des rassemblements, application de l'amende correspondante.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2:

Prise en compte des poules de Championnat pour définir l'organisation.

Dans chaque poule, 1 ou 2 équipes proposent leur gymnase selon leurs ressources en termes d'installation sportive. Rencontre sous forme de plateau (formule Championnat).

- 2 à 3 Tour de coupe par catégorie établi selon un calendrier prévu. Le vainqueur de chaque tour continue dans l'épreuve.
- Temps de jeu selon le nombre d'équipe par poule. Arbitrage par équipe au repos.
- Dans chaque poule, 1 ou 2 équipes proposent leur gymnase selon leurs ressources en termes d'installation sportive. Rencontre sous forme de plateau (formule Championnat).

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3:

a) La Commission des Nouvelles Pratiques établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.

L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

- b) Pour toutes les coupes, tout licencié peut assister au tirage au sort des matches
- c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4:

- Tour 1: Vacances Scolaires Toussaint.
- Tour 2 : Vacances Scolaires Fêtes de fin d'année.
- Tour 3 : Trêve Hivernale (Janvier)
- Qualification de 4 finalistes pour la finale prévue en Février (Vacances Scolaires d'Hiver).

Article 5: Organisation sportive

Un règlement sera envoyé aux clubs participants pour chaque tour précisant les modalités d'organisation. Encadrement des coupes : Membres des Commissions Nouvelles Pratiques, FUTSAL et Jeunes et Technique

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation

La qualification des joueurs et les restrictions de participation sont les mêmes que pour les championnats départementaux.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel Général du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES

Article 7:

Les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire.

DELEGUES

Article 8:

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite dans le gymnase à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au gymnase, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9:

Réservé

COULEURS DES MAILLOTS

Article 10:

L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve.

Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueurs participant à la compétition parrainée sont obligés de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires.

A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité de Direction.

CAS NON PREVUS

Article 11:

Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission sportive.

Origine: Commission des Nouvelles Pratiques.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District : Avis favorable